

Communauté de
communes Rahin et
Chérimont

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Champagney

Clairegoutte

Echavanne

Errevet

Frahier-et-Chatebier

Frédéric-Fontaine

Plancher-Bas

Plancher-les-Mines

1. Rapport de présentation

Pièce 1.1

Diagnostic socio-démographique



RAHIN ET CHÉRIMONT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE 3

1.1	Enjeux de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.....	4
1.2	Documents cadres.....	5
2.1	Une mosaïque de paysages variés.....	7
2.2	Un patrimoine bâti remarquable à préserver.....	10
		14
2.2.1	Des éléments architecturaux et de petit patrimoine qui contribuent à l'identité du territoire.....	15
2.3	Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.....	18
2.3.1	Une consommation d'espace alimentée par les constructions résidentielles	18
2.4	Des formes urbaines spécifiques à conserver.....	20
2.4.1	Des formes urbaines spécifiques à conserver.....	20
2.4.2	Une forte capacité à la densification de la tâche urbaine	23
2.5	Synthèse	25
3.1	Dynamiques démographiques.....	27
3.1.1	Une population en baisse, qui suit les tendances départementales.....	27
3.1.2	Une tendance au vieillissement de la population qui s'accroît.....	30
3.1.3	Une taille des ménages en baisse.....	31
3.2	Dynamiques résidentielles.....	33
3.2.1	Une vacance concentrée dans les centres.....	33
3.2.2	Une offre en inadéquation avec les évolutions de la population.....	36
3.2.3	Une majorité de propriétaires occupants.....	37
3.3	Synthèse	38
4.1	Population active, emploi et chômage	39
4.1.1	Des actifs toujours moins nombreux sur le territoire	39
4.2	Tissu économique local.....	42
4.2.1	Un tissu diversifié dominé par les petites et moyennes entreprises.....	42
4.2.2	Des centres en déprise par rapport aux zones commerciales.....	43
4.2.3	Filière agricole et forestière	44
4.2.4	Une filière touristique sous-utilisée	50
4.3	Synthèse	51
5.1	Infrastructures viaires.....	53
5.1.1	Un réseau routier et ferroviaire développé.....	53

5.1.2	Une offre en transport en commun conséquente pour un territoire rural	55
5.1.3	Une forte dépendance à la voiture individuelle.....	56
5.2	Synthèse	57
6.1	Une bonne couverture en équipements et services.....	58
6.1.1	Commerces et services administratifs.....	58
6.1.2	Santé et action sociale.....	58
6.1.3	Enseignement et jeunesse.....	59
6.1.4	Sport et culture.....	60
6.1.5	Numérique.....	61
6.2	Synthèse	63

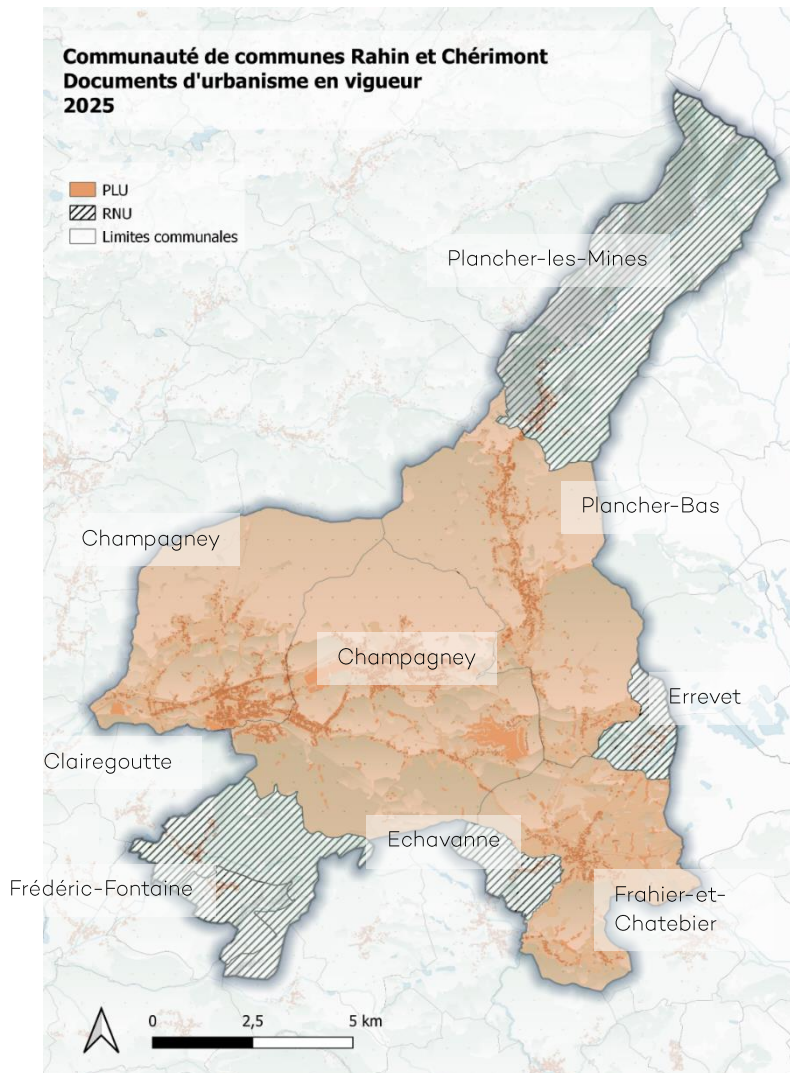
1. Présentation du territoire

Située au sud du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, entre les piémonts des Ballons comtois et le Massif du Chérimont, et à proximité du Plateau des Mille Etangs, la Communauté de Communes Rahin et Chérimont est entourée d'un écrin naturel particulièrement riche.

La présence de l'eau dans la vallée du Rahin et la richesse des ressources géologiques du territoire sont les points d'origine du développement industriel. A partir du XVIII^e siècle, c'est l'extraction houillère qui devient la première source de développement du territoire. L'héritage laissé après le départ des activités industrielles est conséquent : le site des Ballastières, espace de loisirs inséré entre les communes centres de Ronchamp et Champagny, le bassin de Champagny équipement monumental hérité du canal inachevé de Haute-Saône, la Planche des Belles-Filles, popularisée par les passages du Tour de France, sont autant de curiosités locales qui témoignent de l'histoire riche du territoire. Ces paysages ont notamment inspiré Le Corbusier pour l'une de ses œuvres aujourd'hui classées au patrimoine mondial de l'UNESCO : la chapelle Notre-Dame du Haut, bâtie sur la colline de Bourlémont qui surplombe la commune de Ronchamp. Le site est l'un des plus visités de Haute-Saône et génère des flux touristiques importants, notamment de la part de touristes étrangers, contribuant à la renommée internationale de Ronchamp.

Le départ des activités traditionnelles et l'attractivité des bassins d'emploi de l'agglomération de Lure et du pôle Métropolitain Nord Franche-Comté (Belfort-Montbéliard-Héricourt) a favorisé le fort développement résidentiel, qui se traduit par un phénomène d'étalement urbain et un délaissement des centres historiques. Dans un contexte de changement climatique et face aux impératifs d'engagement de la démarche de sobriété foncière, le territoire doit aujourd'hui faire face à de nouvelles mutations économiques sociales et environnementales qui rabattent les cartes du fonctionnement territorial.

1.1 Enjeux de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Carte 1 : Documents d'urbanisme en vigueur CC Rahin et Chérumont, 2025

Actuellement, les 4 communes disposent d'un PLU : Ronchamp, Champagny, Plancher-Bas et Frahier-et-Chatebier. Les autres communes sont soumises au Règlement National d'Urbanisme.

La Communauté de Communes a délibéré pour l'engagement d'une procédure d'élaboration de PLUi en 2017, en fixant les objectifs généraux suivants :

❖ Prendre en compte et décliner les documents inter et supra-communaux existants, afférents à l'aménagement du territoire, notamment : SRADDET, SCoT [en cours d'élaboration], Plan de gestion des sites Natura 2000, plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de Ballons Comtois, Charte du PNRVS, Plan de gestion UNESCO relative à l'œuvre de Le Corbusier, CRTE, PVD

Ronchamp et Champagny ...

- ❖ Construire un nouveau projet de territoire pour la CCRC à l'horizon 2035 afin de répondre aux besoins actuels de la population, d'anticiper les besoins futurs et de répondre aux enjeux du réchauffement climatique, de l'érosion de la biodiversité et de la raréfaction des énergies
- ❖ Assurer un développement économique pérenne, diversifié, qui valorise les ressources naturelles et les spécificités du territoire de la CCRC
- ❖ Affirmer le positionnement du territoire dans le contexte urbain plus large de l'aire urbaine de Lure et du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté (Belfort-Montbéliard-Héricourt)
- ❖ Structurer et hiérarchiser une armature urbaine qui conforte le rôle moteur de l'unité urbaine Champagny-Ronchamp, assurant le bon équilibre et la bonne complémentarité entre les communes du territoire

- ❖ **Maîtriser la consommation d'espace** par l'urbanisation en optimisant les potentiels fonciers au sein des emprises urbaines existantes et en limitant les ouvertures à l'urbanisation en dehors de ces emprises
- ❖ **Prendre en compte les diversités** des paysages, des morphologies urbaines et de l'architecture vernaculaire du territoire
- ❖ **Faire du territoire un territoire exemplaire** et reconnu pour sa qualité en termes d'architecture (valorisation du bâti existant comme nouvelles constructions) et d'aménagement de l'espace.

1.2 Documents cadres

Les dispositions relatives aux zones de montagne (Loi Montagne) sont considérées comme documents supra-communaux et sont à prendre en compte comme prévu aux chapitres II du titre II du livre 1er du code de l'urbanisme. Les communes classées en zone de montagne sont Plancher-Bas et Plancher-les-Mines. Les prescriptions particulières de cette loi consistent principalement à :

Préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières ;
 Protéger le patrimoine naturel et culturel montagnard ;
 Assurer l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes, afin d'éviter le mitage de l'espace (cf. art. L122-5 et L122-6 du CU) ;
 Maîtriser le développement touristique important dans le cadre de la procédure particulière dite des "unités touristiques nouvelles".

Le PLUi doit être compatible à la charte du **Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)**, qui vise à assurer durablement la préservation, la gestion et le développement harmonieux de son territoire. Ce projet s'incarne dans une charte qui propose un état des lieux du territoire, les objectifs à atteindre et les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Six communes de l'intercommunalité sont signataires de la Charte : Plancher-les-mines, Plancher-Bas, Champagny, Ronchamp, Clairegoutte et Frahier-et-Chatebier.

Le **SDAGE (Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2022-2027 du bassin Rhône Méditerranée** est en vigueur dans la CCRC. Il fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement.

La prise en compte du **PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial)** est obligatoire dans le SCOT mais n'étant pas encore en vigueur dans la communauté de communes, les dispositions du PCET continueront d'être prises en compte.

A l'échelle intercommunale, le **PCET du Pays des Vosges Saônoises** instauré selon la loi Grenelle sera de rigueur. Les objectifs du PCET visent à prendre en compte des actions en faveur des modes de déplacements doux, d'urbanisme et d'habitats en cohérence avec les enjeux énergie-climat et de ressources du territoire relatif à la transition énergétique pour la croissance verte. Ces actions sont en cohérence avec les

démarches Territoires à Energie Positives (TEPOS) actuellement en cours sur le territoire.

Il n'existe pas de plan de protection de l'atmosphère sur le territoire de Rahin et Chérimont. Cependant les communes de Ronchamp et Plancher-les-Mines ont été identifiées comme des communes sensibles dans le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) de l'ex-région de Franche-Comté.

Le PLUi doit également être compatible avec le SRE (Schéma Régional Éolien). Sur le territoire, les communes sont classées comme :

- « communes favorables » sans secteur d'exclusion au stade du SRE , à savoir Errevet, Frahier-et-Chatebier et Echavanne;
- Champagny, Clairegoutte, Frédéric-Fontaine, Plancher-Bas et Plancher-les-Mines sont classées « communes favorables avec secteur(s) d'exclusion » au stade du SRE. ;
- Seule la commune de Ronchamp est classée en « commune entièrement concernée par un ou des secteurs d'exclusion ».

En outre, la mise en œuvre des projets sur le territoire s'appuie sur des programmes nationaux en cours de réalisation sur la communauté de communes, comme le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le programme national Petites Villes de Demain (PVD) pour les communes de Ronchamp et Champagny.

2.1 Une mosaïque de paysages variés

Le territoire bénéficie d'espaces naturels de qualité qui forment une véritable mosaïque de paysages. Les espaces sensibles, notamment les espaces de montagne, participent à l'identité du territoire. Les communes de Champagny, Clairegoutte, Frahier-et-Chatebier, Plancher-Bas, Plancher-les-Mines et Ronchamp sont situées dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV). Situé au Sud du massif des Vosges, le Massif du Ballon d'Alsace se caractérise par un relief marqué par les différentes glaciations, ainsi que d'un patrimoine riche d'une histoire industrielle. Le Grand Site du Massif du Ballon d'Alsace est composé de deux sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930 :

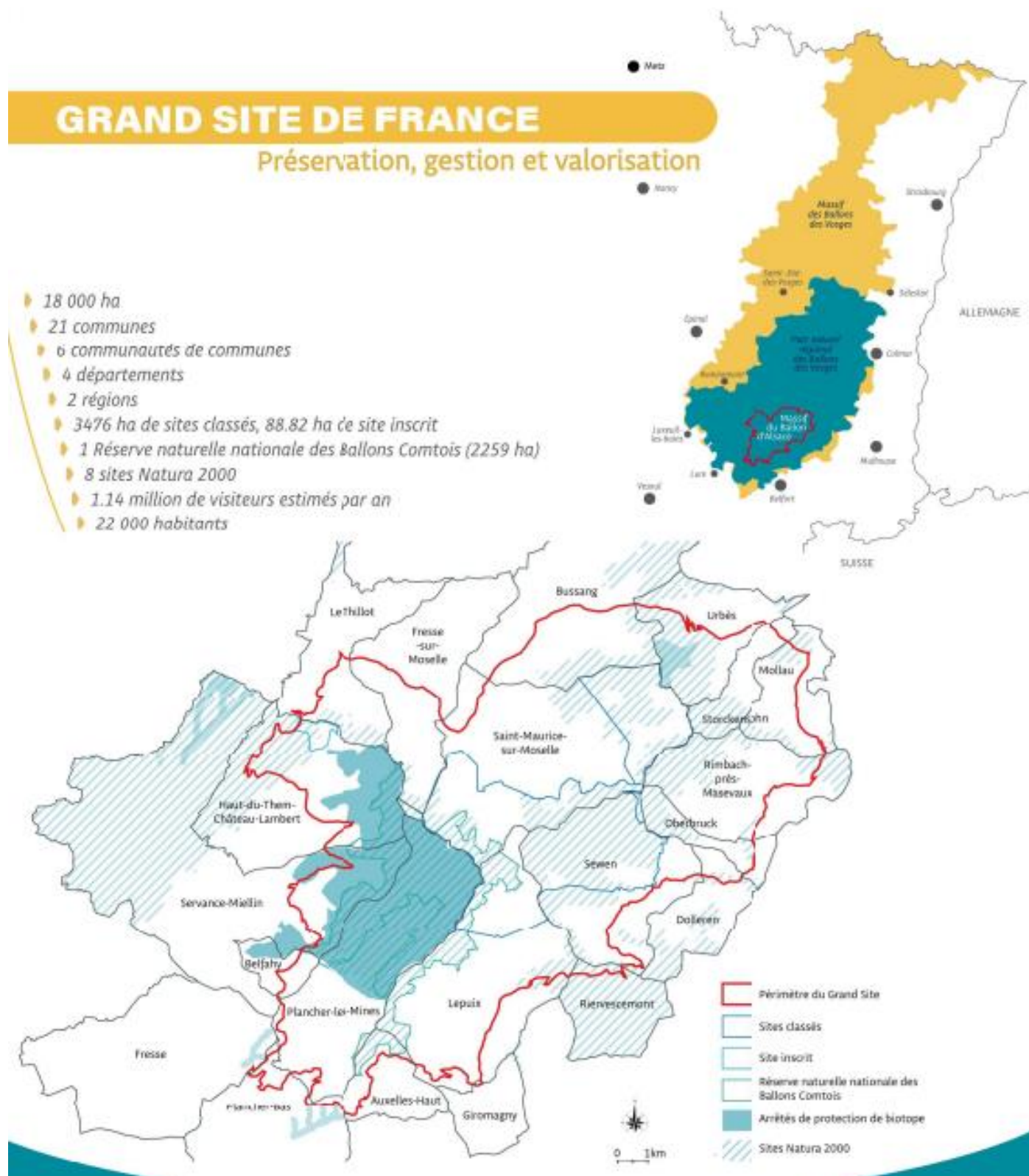
- Le site classé du Ballon d'Alsace ;
- Le site classé du Rouge-Gazon et Neufs-Bois.

L'ensemble s'étend sur 18 000 hectares et concerne notamment la Planche des Belles-Filles et la commune de Plancher-les-Mines. En 2022, la commission supérieure des sites perspectives et paysages a rendu un avis favorable au projet Opération Grand Site ainsi qu'à son programme d'action. Enjeu touristique majeur pour la Haute-Saône, l'Opération Grand Site du Ballon d'Alsace, étendu sur 4 départements, doit permettre de valoriser le site en prenant en compte ses particularités et fragilités environnementales. Il s'agit de mettre en place un projet de territoire en concertation avec les collectivités, les acteurs socio-professionnels et les habitants. L'Opération Grand Site dans le Massif du Ballon d'Alsace est portée par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, et repose sur :

- « La préservation et la mise en valeur du paysage (plus particulièrement la gestion du paysage forestier largement dominant) ;
- La requalification des sites d'accueil du public (traitements des routes d'accès qui irriguent le sommet et des bâtiments d'accueil du public, mise en conformité de la signalisation et de l'affichage publicitaire),
- L'organisation des fréquentations et activités de pleine nature (réflexion sur la pratique des sports de neige).

Il s'agit de mettre en place un cadre de bonne gouvernance afin de créer du lien entre les différents versants, les parties sommitales et les vallées, et notamment générer des retombées économiques sur le territoire ».¹

¹ Massif du Ballon d'Alsace, grandsitedefrance.com



Carte 2 : Périmètre de l'Opération Grand Site - Massif du Ballon d'Alsace, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

De nombreux points de vue sur le paysage remarquable sont reconnus localement. Au titre du patrimoine naturel, l'intercommunalité compte 3 cascades remarquables concentrées dans la haute vallée du Rahin : le saut de la Truite, la cascade de la Goutte des Saules et la cascade du Crémillot. La vallée est traversée par le Rahin, fil conducteur du développement urbain, qui offre de nombreux points de vue et constitue le fil conducteur du développement urbain de la vallée.

Une valorisation des espaces torrentiels du Rahin a été réalisée avec la mise en place d'aires de pique-nique et de repos. La tête de vallée attire aussi par la présence de chaumes du Ballon de Servance et de la Planche des Belles-Filles.

Le territoire dispose d'un large panel de ressources patrimoniales et culturelles qui se prêtent particulièrement à l'activité touristique. Deux sites majeurs sont aménagés pour les loisirs aquatiques et les sports de plein air : le bassin de Champagnay et les anciennes ballastières de Champagnay constituent des sites très fréquentés et adaptés tant à une demande de la population locale et de touristes en quête de destination de plein air.

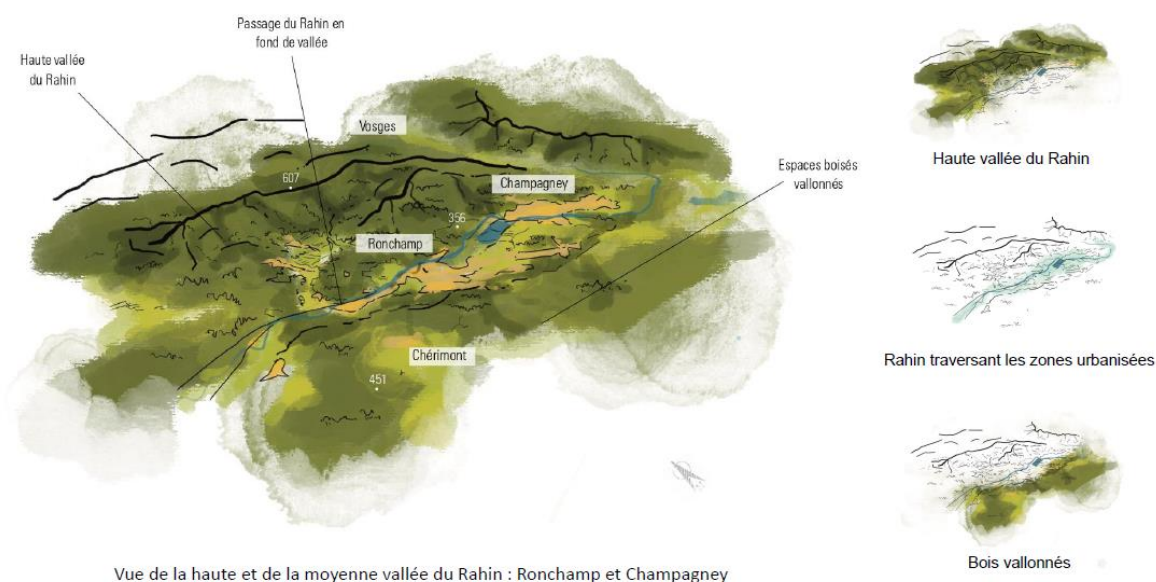


Illustration 1 : Vue de la haute et de la moyenne vallée du Rahin : Ronchamp et Champagnay, Atelier étudiant 'Au fil du Rahin' Université d'Angers, 202

Un réseau dense de sentiers pédestres s'appuie à la fois sur le réseau balisé par le Club Vosgien. La mise en place de nouveaux itinéraires intercommunaux est actuellement en cours de réalisation. Sur les 145 kilomètres de sentiers pédestres thématiques balisés, trois thèmes sont proposés à la découverte : le patrimoine naturel, le patrimoine minier et le patrimoine architectural local. Composé de 16 sentiers, le réseau peut satisfaire un public varié, avec des distances de parcours comprises entre 3 et 15 kilomètres. Le territoire est également traversé par un sentier de Grande Randonnée de 50 kilomètres, le GR59 qui relie Belverne à Ronchamp via le massif du Chérumont, ainsi que le sentier des Ducs qui s'étend de la Franche-Comté jusqu'à la Lorraine.

Le cadre naturel et paysager des Vosges Saônoises attire également les pratiquants de VTT. Au total, 26 kilomètres de circuits balisés dans le massif boisé du Ballon de Servance et de la Planche des Belles Filles, qui se prolongent vers le Territoire de Belfort et dans le massif du Mont de Vannes, vers la Vallée de l'Ognon. La topographie du

territoire se prête également à la pratique de la randonnée équestre, avec 55 kilomètres de routes et chemins balisés au titre de la "Trace équestre des Ballons Comtois".

2.2 Un patrimoine bâti remarquable à préserver

Les communes du territoire abritent un riche patrimoine architectural et culturel qui participe à la qualité paysagère et l'attractivité touristique. Parmi ces bâtiments remarquables, un bien en particulier participe au rayonnement national et mondial du territoire : la chapelle Notre-Dame-Du-Haut de Ronchamp, inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité UNESCO depuis le 17 juillet 2016, dans le cadre du bien sériel « l'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne ». Nichée sur la colline de Boulémont, qui surplombe la commune de Ronchamp, la Chapelle Notre-Dame-Du-Haut a été construite en 1955. Le campanile de Jean Prouvé, construit en 1970, ainsi que la Porterie et le monastère Sainte-Claire de Renzo Piano en 2011 viennent compléter le site. La restauration des 4 façades de l'édifice a pris fin en 2025 et l'œuvre architecturale accueille en moyenne 55 000 visiteurs par an. Le site est utilisé pour des manifestations culturelles tout au long de l'année ; il héberge depuis 2009 la communauté des sœurs clarisses et reste un lieu de pèlerinage et de retraite spirituelle. Il est géré par l'Association de l'œuvre Notre-Dame du Haut, qui assure l'entretien et la gestion du site.

Découvrez les œuvres de la Colline de Notre Dame du Haut

Cliquez sur les zones pour en savoir plus

LÉGENDE

- Œuvres de Le Corbusier
- Œuvres de Jean Prouvé
- Œuvres de Renzo Piano
- Points de vue de paysages et horizons



© Renzo Piano Building Workshop.

Illustration 2 : Plan des œuvres de la Colline Notre Dame Du Haut, collinenotredameduhaut.com



Illustration 3 Vue aérienne de la Colline Notre Dame Du Haut, collinenotredameduhaut.com

La chapelle Notre-Dame-Du-Haut est le premier site de Franche-Comté labellisé « Patrimoine du XXème siècle ». Elle est aujourd'hui protégée en totalité au titre des monuments historiques :

- Les bâtiments annexes de la maison du chapelain et le monument au mort sont classés par arrêté du 05/10/1965 ;
- La chapelle par arrêté du 08/11/1967 ;
- L'abri du pèlerin et les tables en béton, la maison du gardien, la cave, la pyramide de la paix et le campanile de Prouvé par arrêté du 11/06/2004.

La Chapelle Notre-Dame-Du-Haut de Ronchamp est un site inscrit (au titre du code de l'environnement) le 11/03/1960. La Chapelle a été architecturalement conçue pour répondre et faire écho au paysage qui l'entoure : la préservation du paysage est donc partie intégrante de la préservation de l'œuvre de Le Corbusier. Le site entretient une relation forte avec le territoire, et le panorama se déploie sur les quatre horizons : au nord avec une vue unique sur les Ballons des Vosges, à l'est sur la Trouée de Belfort, au sud sur les premiers sommets jurassiens et à l'ouest sur la vallée de la Saône. Pour préserver la qualité des paysages environnants, une zone tampon est existante autour du patrimoine UNESCO :

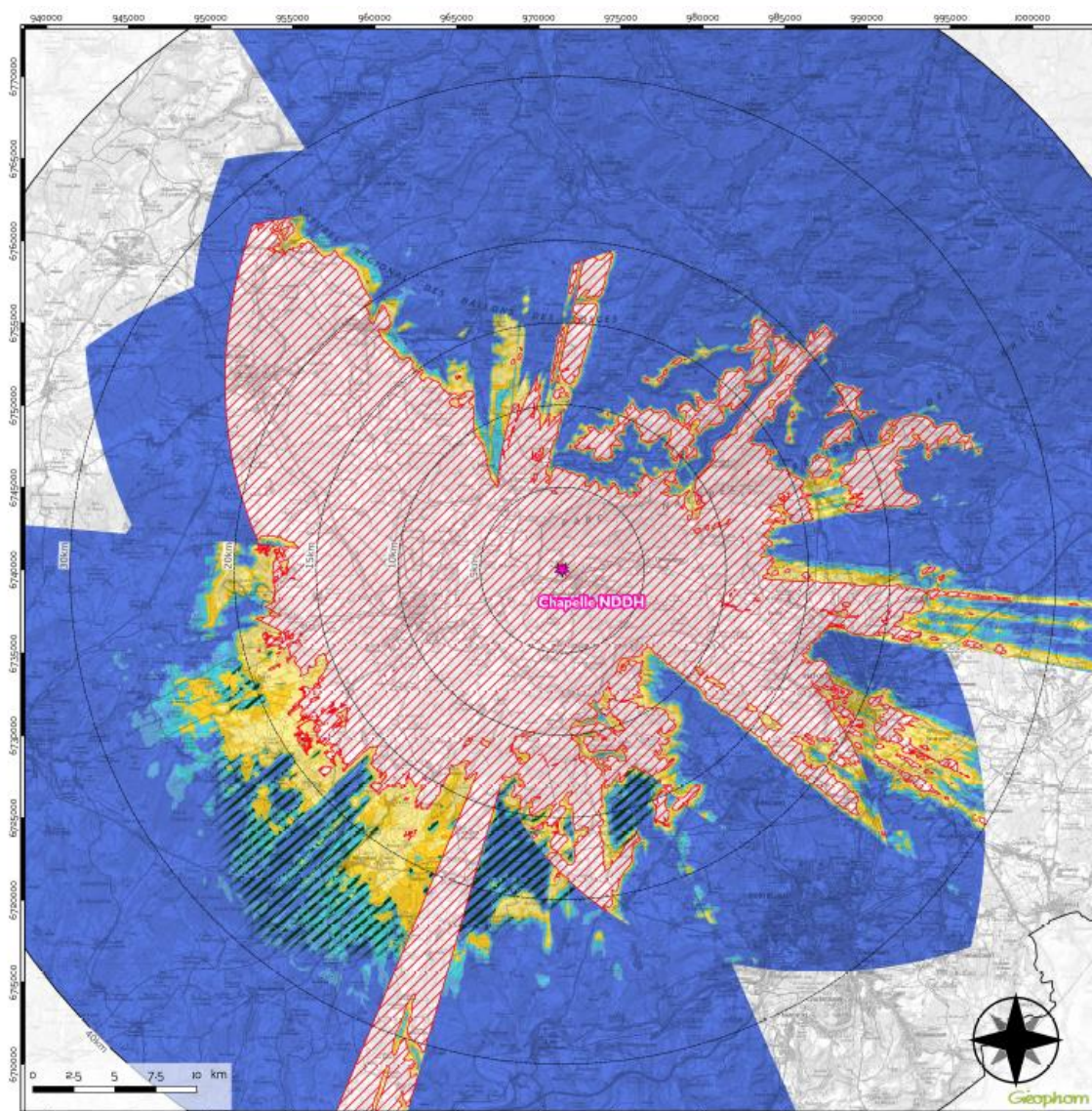
- « Pour assurer la protection du bien, une zone, dite zone tampon, incluant son environnement immédiat, les perspectives visuelles importantes et autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection est, sauf qu'il est justifié qu'elle n'est pas nécessaire, délimitée autour de celui-ci en concertation avec les collectivités territoriales concernées par arrêté de l'autorité administrative ». ²

² Article L.612-1, code du patrimoine

En 2017, la DREAL et la DRAC Bourgogne Franche-Comté ont réalisé une étude pour définir l'Aire d'Influence Paysagère (AIP) du site de la Chapelle, au regard notamment des projets éoliens. Ce périmètre, mené sur 30 kilomètres autour du site vise à :

- Protéger les qualités paysagères du territoire avoisinant du site de la Chapelle, qui constitue un pôle d'attraction touristique de premier ordre pour toute la grande région ;
- Permettre au territoire local de tendre vers un développement harmonieux, grâce à la coordination des politiques patrimoniales, paysagères et énergétiques actuelles.

L'étude identifie notamment des zones d'exclusion à l'éolien, et permet de communiquer sur les enjeux paysagers induits par la présence d'un tel site en amont d'éventuels projets de territoire.



CARTE DE SYNTHÈSE DE L'AIRE DE PRÉSERVATION DU BIEN ET DES ZONES DITES DE "VIGILANCE" SOUMISES À DES EXIGENCES PAYSAGÈRES RENFORCÉES

Hauteurs d'éoliennes installables répondant aux conditions d'acceptabilité de nouveaux parcs vis-à-vis de la Chapelle et de sa VUE.

Paramètres de calcul :

- Topographie : MNT 25m
- Hauteur de calcul : 2m
- Pas de calcul : 25m

- Hauteurs obstacles bâtis : variables (BDTopo)
- Hauteurs obstacles végétaux : de 1 à 25m

Réalisée par Geophom le 5/3/2022

Légende

★ Chapelle Notre-Dame-du-Haut

□ Périmètres 5 à 40km

Aire de préservation du Bien au regard de la VUE

▨ Zones d'exclusion défavorables au développement éolien

Aire de vigilance au regard de la VUE

Hauteurs d'éoliennes installables (m)

240 - 250

220 - 240

200 - 220

180 - 200

150 - 180

Secteur d'attention particulière

▨ Enjeux paysagers spécifiques (tronçon GR59)

Aire sans contrainte au regard de la VUE

Méthodologie

La carte présente la hauteur d'éolienne installable en tout point du territoire qui répond aux critères d'acceptabilité de nouveaux parcs vis-à-vis de la Chapelle depuis l'ensemble des vues entrantes et sortantes.

Remarques :

Les surfaces colorées en bleu foncé désignent les zones où des éoliennes de 240 à 250 mètres en bout de pales sont installables tout en respectant les critères d'acceptabilité. Les calculs ayant été réalisés jusqu'à 250 mètres, il se peut que les zones "250 mètres" puissent accueillir des éoliennes de plus de 250 mètres de hauteur (cf note méthodologique).

Les surfaces hachurées en rouge désignent les zones dont les valeurs calculées sont inférieures à 150 mètres. Par conséquent, elles ont été définies comme des zones d'exclusion défavorables à l'installation d'éoliennes par leur incompatibilité à installer des éoliennes de grandes tailles.

Carte 3 : Carte de synthèse de l'aire de préservation du bien et des zones dites de vigilance soumises à des exigences paysagères renforcées, 2017, DREAL BFC, DRAC BFC avec Geophom, Agence JDM Paysagistes, Fabien Drubigny Architecte

D'autres édifices remarquables sont protégés au titre des Monuments Historiques : -

- Le chevalement du puits Sainte-Marie de Ronchamp inscrit le 29/03/2001 ;
- L'école en bois de Ronchamp inscrite le 10/10/2008 ;
- La carrière d'extraction au lieu-dit "Marbranche" datée du néolithique à Plancher-les-Mines et inscrite le 14/10/1994 ;
- L'ancienne ferme-clouterie à Clairegoutte ainsi que le pressoir à huile, la roue à aubes subsistante de la clouterie et son bief, inscrits le 24/09/1992 ;
- Le temple luthérien du 18ème siècle à Clairegoutte inscrit le 11/03/1991.



Illustration 4 : Patrimoine remarquable de la CC Rahin et Chérimont, CDHU

L'intercommunalité compte également trois sites liés à l'industrie textile :

- A **Ronchamp** : ancienne usine textile à usage de tissage et de filature aujourd'hui convertie en usine de transformation des métaux,
- **Plancher-Bas** : ancienne usine à usage de tissage et filature de coton,
- **Clairegoutte** : ensemble textile et artisanat composé d'un tissage de coton, d'une usine de teinturerie et une saboterie, voué aujourd'hui à de l'activité économique diverse et de l'habitat

2.2.1 Des éléments architecturaux et de petit patrimoine qui contribuent à l'identité du territoire

Les cités ouvrières, ensemble concerté d'habitat ouvrier, sont situées sur les communes de Ronchamp, Champagny, Plancher-Bas et Plancher-les-Mines. Héritage du passé industriel du territoire, elles constituent un patrimoine vulnérable à préserver. En effet, es réhabilitations successives (travaux de toitures ou d'isolation par l'extérieur sur un seul tenant du bâtiment, extensions) et aménagements extérieurs nuisent à l'harmonie des sites.



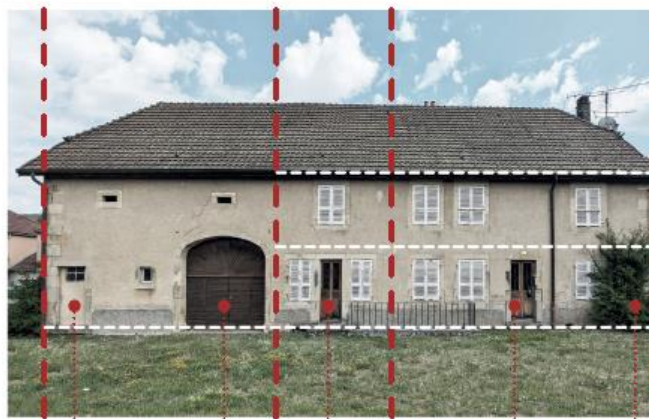
Illustration 5 : Cités ouvrières et intégration d'un bâtiment récent, rue du Mont Ménéard à Plancher-les-Mines, googlemaps



Illustration 6 : Cités ouvrières rue Jean Jaurès à Champagny, googlemaps



Illustration 7 : Cités ouvrières Saint-Charles à Ronchamp, googlemaps



PORTE D'ÉCURIE
avec encadrement
en pierre

**PORTE DE
GRANGE**
avec encadrement
en pierre

**PORTE
D'ENTRÉE 01**
avec encadrement
en pierre

**PORTE
D'ENTRÉE 02**
avec encadrement
en pierre + date
gravée

**PORTE
D'ENTRÉE 03**
avec encadrement
en pierre



Les architectures issues de la tradition agricole du territoire du territoire sont nombreuses et constituent des marqueurs de l'identité rurale. Ces anciennes fermes sont notamment reconnaissables par la présence de charri, ouverture caractéristique des granges, typiques de la région des vosges saonoises. Ces éléments sont également à protéger : les réhabilitations extérieures des bâtiments entraînent fréquemment la fermeture de ces ouvertures par le biais de maçonneries.

Illustration 8 : Ancienne ferme comtoise à Champagny, Sinopia, 2023

Sur le territoire, d'autres éléments de petits patrimoines renforcent l'identité du territoire :

- 35 sites liés à la force hydraulique (scierie, moulins, huileries, clouterie, etc.) recensés dans l'étude sur l'utilisation de la force de l'eau dans le PNRBV. Ces sites sont nombreux dans la haute vallée du Rahin.
- 8 ouvrages hydrauliques (barrage, ponts, canal, canaux) liés principalement au passage de l'ancien canal de la Haute-Saône.
- 33 fontaines et lavoirs patrimoniaux concentrés principalement dans les communes du sud du territoire. Si globalement ce patrimoine a fait l'objet d'opérations de restauration et de valorisation, plusieurs sites nécessitent encore des travaux (exemple : le lavoir Saint-Antoine à Plancher-les-Mines, 2 fontaines à Clairegoutte, 3 fontaines à Echavanne...) ainsi que d'une mise en valeur patrimoniale par le biais de circuits culturels, notamment à Clairegoutte, qui concentre un bâti patrimonial important ainsi qu'à Frédéric-Fontaine, dont l'établissement du village est étroitement lié à la disponibilité de la ressource en eau.

Ces éléments bénéficient généralement d'une bonne mise en valeur ; la préservation de ce patrimoine est néanmoins fragilisée par les manques de mesures de protection, notamment sur les parcelles privées. Un travail sur la signalétique du petit patrimoine est à entreprendre à l'échelle de l'intercommunalité.



Illustration 9 Fontaines et lavoirs à Frédéric-Fontaine, ADU



Illustration 10 Fontaine rénovée à Errevet, ADU



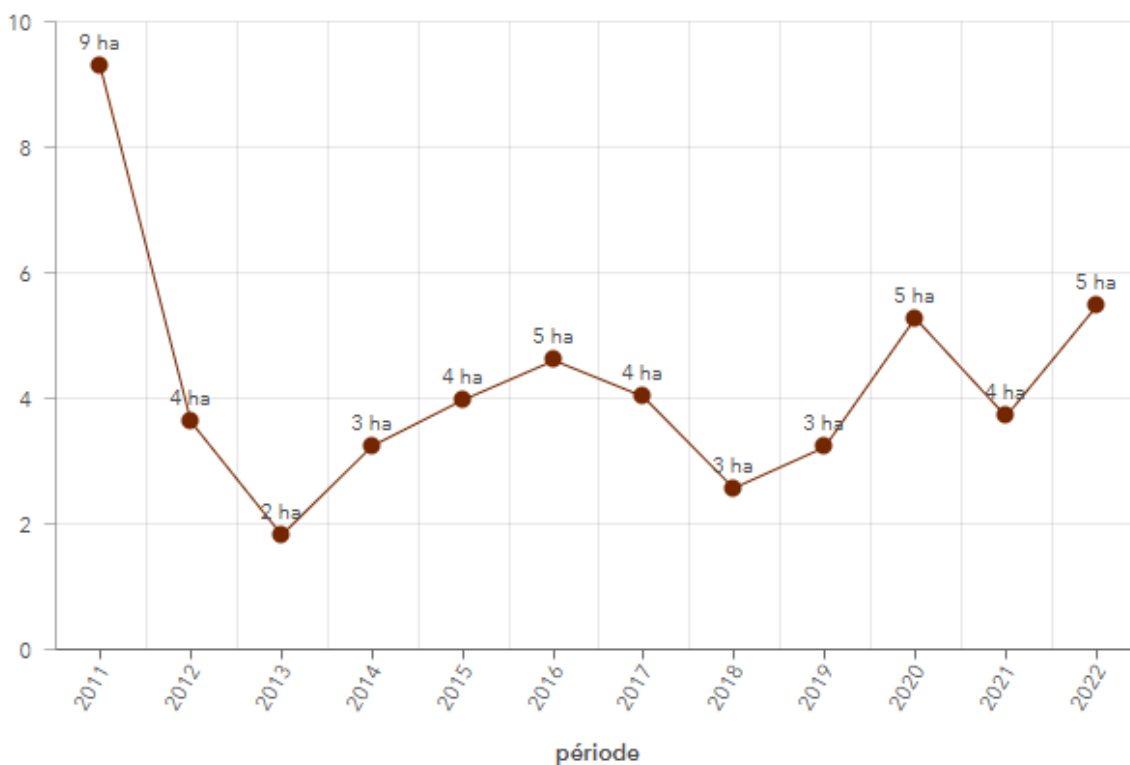
Illustration 11 Fontaine Voie du May à Clairegoutte, ADU

2.3 Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

2.3.1 Une consommation d'espace alimentée par les constructions résidentielles

D'après le portail de l'Observatoire National de l'Artificialisation (CEREMA), la consommation est de 41,6 hectares à l'échelle du territoire, sur la période 2011 à 2020, et de 37,9 hectares entre 2013 et 2022, avec un rythme de 3,79 ha/an, en légère baisse.

Consommation totale* (en hectares) entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023, données au 1er janvier 2023

Figure 1 : Consommation totale d'ENAF en hectares entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023, Portail de l'artificialisation des sols, CEREMA

La consommation d'espaces naturels et forestiers est en grande partie due aux constructions résidentielles, qui représentent 70% de la consommation entre 2011 et 2023. L'année 2011 est marquée par une forte consommation, notamment du fait de l'aménagement de la zone d'activité à l'entrée de Champagny, accueillant notamment la société GESTAMP : 4,5 hectares ont été consommés pour la destination 'activité' en 2011. De manière générale, la commune de Champagny est la commune ayant le plus consommé d'espaces naturels agricoles et forestiers depuis 2011, avec des créations de logements mais également d'équipements (stade synthétique notamment). Les communes de Frahier-et-Chatebier et Errevet sont les seules à enregistrer une dynamique de construction de nouvelles habitations. Pour la commune de Ronchamp, 65% de la consommation depuis 2011 est à destination des activités, avec la forte

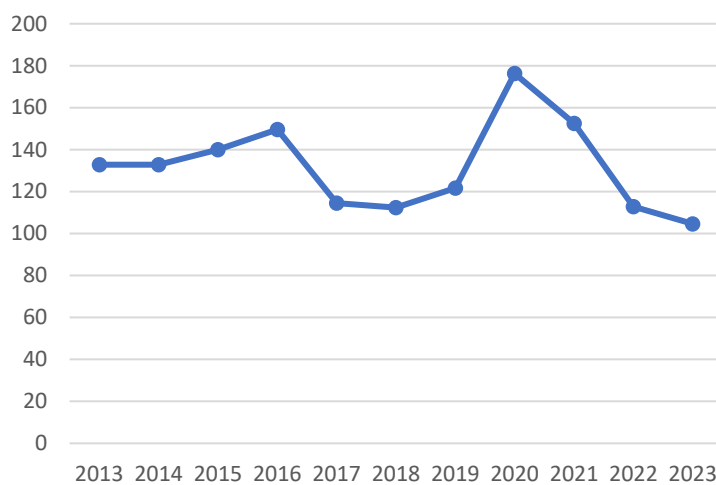
présence d'entreprise et la création de zones commerciales.

L'ensemble des communes d'Echavanne, Clairegoutte et Frédéric-Fontaine a consommé moins d'un hectare depuis 2011.

Dans l'ensemble, les dynamiques de construction sont en baisse, et majoritairement concentrée sur la frange est. De 2013 à 2023, 153 nouveaux logements ont été créés sur le territoire ; 92% de ces logements sont des maisons individuelles, avec seulement 12 logements créés de type collectif.

CCRC | Surface de plancher moyenne de la destination 'Habitation' nouvelle construite (en m²)

Source : SITADEL, 2013 à 2023.



Les dynamiques de construction neuve sont essentiellement portées par les communes de Frahier-et-Chatebier et Errevet, qui ont vu leur population augmenter entre 2010 et 2021.

En moyenne, la surface de plancher des nouvelles constructions d'habitation est en baisse depuis 2021, avec une moyenne de 104 mètres carrés.

Figure 2 : Surface de plancher moyenne pour la destination habitation pour les nouvelles constructions, 2013 à 2023, SITADEL

2.4 Des formes urbaines spécifiques à conserver

2.4.1 Des formes urbaines spécifiques à conserver

L'urbanisation des dernières décennies est marquée par un phénomène de périurbanisation, avec l'essentiel des constructions qui s'est effectuée en dehors des centres-bourg et des centres villageois. Les constructions ont majoritairement répondu à des besoins résidentiels. La multiplication d'habitats individuels pavillonnaires a étendu et transformé le paysage urbain, aujourd'hui marqué par cette offre mono-spécifique. Ces projets sont majoritairement des constructions diffuses, au coup par coup, n'ayant pas bénéficié d'une opération d'aménagement d'ensemble.



Illustration 13 : Constructions pavillonnaires à Frahier-et-Chatebier, entre 2011 (gauche) et 2021 (droite), Geoservices - IGN, 2025



Illustration 12 : Constructions pavillonnaires à Plancher-Bas, entre 2011 (gauche) et 2021 (droite), Geoservices - IGN, 2025

La faible densité du bâti se retrouve également au sein des zones d'activités et zones commerciales : la densification de ces zones doit permettre de limiter la consommation d'espaces, mais également d'éviter la dispersion des activités et de mieux gérer les flux, tout en mutualisant les réseaux et les espaces de stationnement. Principalement situées en entrée de ville, elles manquent d'intégration paysagère et détonnent dans l'environnement rural : la concentration d'entreprises doit également permettre de limiter la multiplication des zones d'activité et donc protéger les paysages.

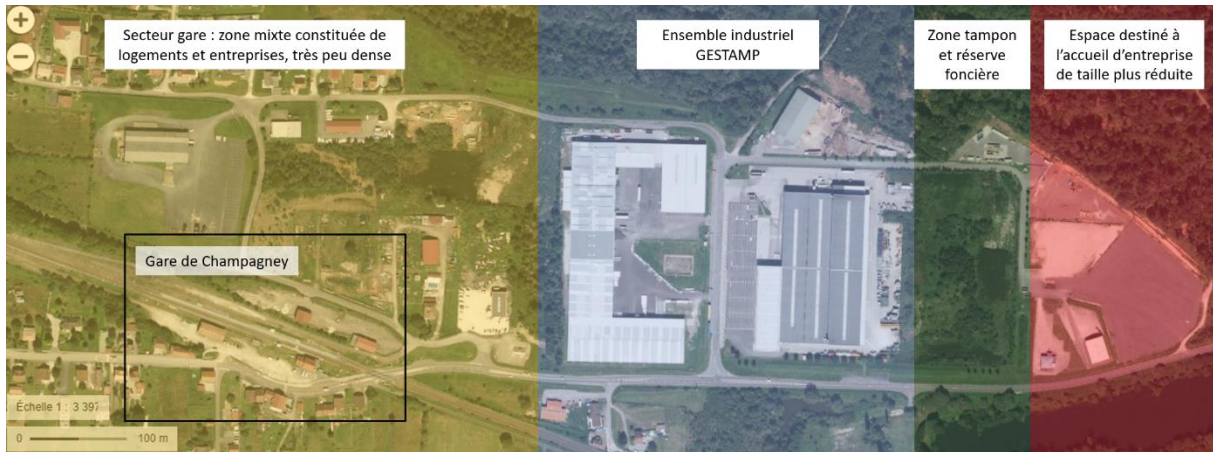


Illustration 14 : Zone d'activité de la commune de Champagney, geoportail

Cette dilatation de l'enveloppe urbaine a créé un phénomène de déconcentration des services et des commerces, augmentant ainsi les distances à parcourir et accentuant le recours à l'usage de la voiture individuelle. Les places publiques sont majoritairement situées au bord de routes passantes, notamment la Départementale pour les communes de Ronchamp et Champagney : les centres doivent composer avec une nuisance sonore importante et des places publiques principalement utilisées comme espaces de parking.



Illustration 15 : Passage de la Départementale à Ronchamp, 2021, ADU

Pour les usages quotidiens comme pour les touristes, le cadre urbain ne force pas à l'arrêt. Les centres sont minéraux, avec peu d'espaces accordés pour la nature en ville. L'identité du territoire repose pourtant sur l'écrin de paysager, complètement absent

des centres, sauf sur quelques villages, notamment Frédéric-Fontaine. Les places villageoises ne sont pas épargnées : à Plancher-les-Mines, comme à Echavanne, la place publique principale fait office de parking. Ces deux espaces bénéficient pourtant d'une vue sur le paysage naturel et bâti remarquable, qu'il convient de valoriser. C'est également le cas à Ronchamp, avec des vues du centre vers la Chapelle Notre-Dame-Du-Haut, visible depuis la place du 14 juillet. Les deux bourgs de l'intercommunalité, Ronchamp et Champagny, manquent de liens piétons et paysagers notamment sur la séquence Ronchamp/Ballastières/Champagny, et ce malgré un chapelet de points d'intérêts situés sur ce parcours : la Chapelle Notre-Dame-Du-Haut, la halte TER de Ronchamp et le centre-bourg, La Filature de Ronchamp, les Ballastières, le centre-bourg de Champagny et le Musée de la Négritude, et la gare TER de Champagny. Ces deux communes bénéficient également d'espaces ouverts sur le Rahin, à reconquérir pour ouvrir les centres vers les berges et recréer des identités communales ouvertes sur l'ensemble des ressources naturelles.

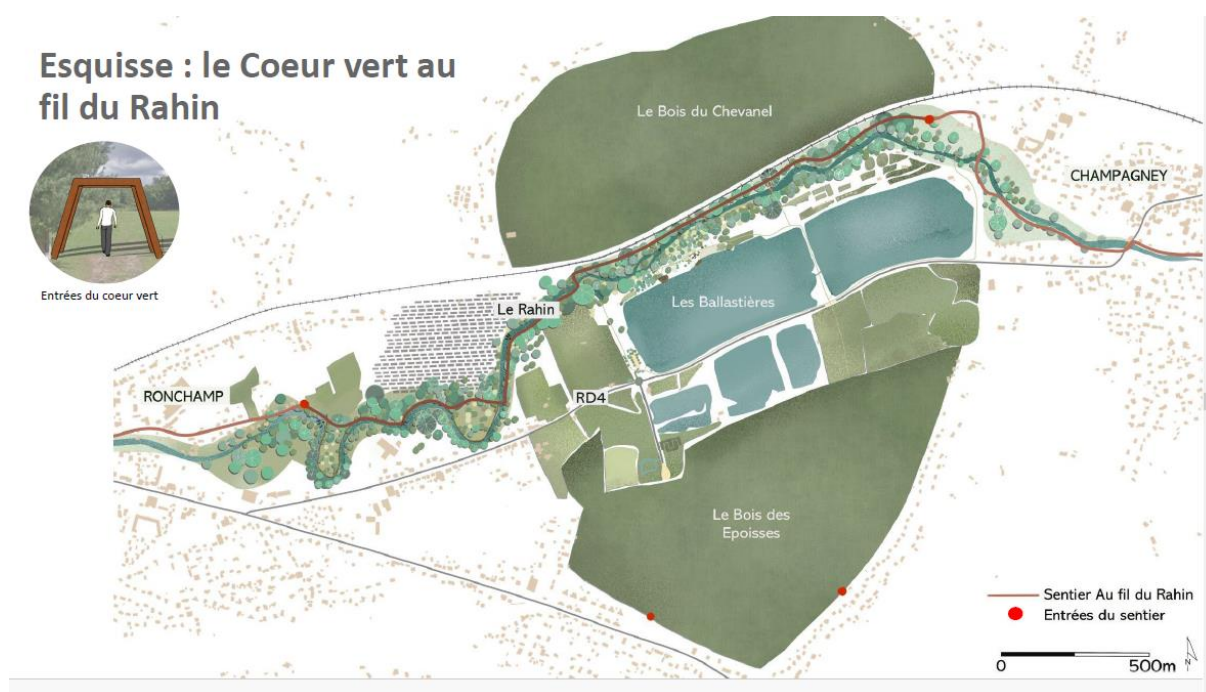


Illustration 16 : "Le cœur vert au fil du Rahin", Atelier étudiants Université d'Angers, 2021

Le manque de mixité des usages ne permet pas de créer de véritables centres urbains favorisant le lien social, qui pourrait pourtant bénéficier largement à une population vieillissante et des décohabitations de plus en plus marquées. De plus, l'enjeu de l'adaptation des centres au changement climatique passe par une nécessaire végétalisation de l'espace.

2.4.2 Une forte capacité à la densification de la tâche urbaine

La nécessaire préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, compte tenu des conséquences du changement climatique induit nécessairement l'engagement du processus de « reconstruction de la ville sur la ville » sur le territoire de l'intercommunalité.

Pour ce faire, le territoire bénéficie de gisements fonciers importants. En effet, si les centres anciens des villages sont relativement denses, avec une construction qui s'est opérée autour d'un noyau villageois agricole pour les communes d'Errevet, d'Echavanne, de Frédéric-Fontaine et une construction bâtie dense le long des axes pour les communes de Champagny, Clairegoutte et Plancher-les-Mines, les communes les plus peuplées, à savoir Ronchamp, Champagny, Plancher-Bas et Frahier-et-Chatebier, bénéficient quant à elles d'une densité bâtie beaucoup plus faible. Ces espaces non bâtis au sein de la trame urbaine sont une opportunité à saisir pour le renouvellement urbain, notamment à proximité des services et équipements existants.

Le tissu urbain du centre de Ronchamp est le plus faible en densité. Peu dense, à proximité de la halte TER et ouvert sur le Rahin, il constitue une opportunité majeure pour des actions de renouvellement urbain (réhabilitation des logements vacants, création de nouveaux programmes...)



Illustration 17 : Comparaison des densités urbaines entre la commune de Ronchamp et Jussey (Haute-Saône), 2021, BDTOPO, IGN

L'étude des capacités de densification des enveloppes urbaines a permis de distinguer plusieurs sortes de gisements fonciers :

- Les gisements fonciers stratégiques, qui regroupent les parcelles ou regroupement de parcelles de taille importante et/ou situé à proximité des centres historiques ;
- Les gisements fonciers 'non stratégiques', à savoir les parcelles ne permettant l'accueil que de quelques logements, et situées dans les espaces péri-urbains ;
- Les gisements 'à protéger' qui participent à des services écosystémiques dans les centres (vergers, zones humides, espace de respiration ...).

De plus, les nombreuses friches industrielles du territoire constituent des atouts majeurs pour la réalisation de l'objectif de réduction de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Principalement situées au sein du tissu urbain, ces

friches doivent permettre la densification de l'habitat, notamment avec l'apport de nouvelles typologies. L'étendue de ces surfaces les prédisposent également à la création de nouvelles zones commerciales ou d'équipements, en complémentarité avec les cellules des centres.

La réhabilitation de la friche industrielle de la Filature de Ronchamp est un exemple concret de mise en œuvre de cette stratégie sur le territoire. La première phase du projet s'est concentrée sur la réhabilitation des bâtiments existants, avec la création de cellules commerciales, avec des surfaces permettant d'attirer des usages ne trouvant pas de cellules adaptées en centre-bourg. La réhabilitation des locaux a également permis l'installation d'équipements culturels (MicroFolie, FabLab, salle des exposition, studios de musique) et sportifs (gymnase).



Illustration 18 : La Filature de Ronchamp réhabilitée, lafilaturederonchamp.fr, 2025

La réhabilitation de la 'friche Laurent', ancienne fabrique de vis et de boulons située à Plancher-les-Mines est amorcée par la collectivité. Toujours occupée sur la partie sud par des entreprises (stockage notamment), le bâtiment situé au nord du site ainsi que les espaces non bâtis constituent des potentiels de réhabilitation intéressant pour la création de logement, mais aussi pour l'accueil d'équipements d'envergure ne pouvant s'insérer de manière optimale dans la trame bâtie actuelle du centre villageois, avec notamment en discussion l'accueil du cinéma actuel de Plancher-les-Mines.



Illustration 20 : Friche Laurent à Plancher-les-Mines, ADU, 2024



Illustration 19 : Vue aérienne de la Friche Laurent à Plancher-les-Mines, geoportail de l'IGN, 2025

2.5 Synthèse

Constats	Enjeux
La mosaïque de paysages est le premier atout du territoire. La consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers, notamment pour de la construction résidentielle, ainsi que la baisse de l'activité agricole, qui a façonnée les paysages, sont des menaces pour la préservation de ces paysages.	- Diminuer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers notamment dans les espaces sensibles (espaces de montagne, hameaux);
Les constructions des dernières décennies ont été principalement à destination de l'habitat, avec une typologie mono-spécifique : l'habitat individuel pavillonnaire L'étalement urbain a augmenté les distances et affaiblit la diversité des usages dans les centres-bourg, intensifiant la fracture du lien social. Les places publiques et les abords du Rahin ne sont pas mis en valeur dans le cadre urbain.	- Profiter des gisements que constituent les dents creuses et friches industrielles pour renouveler l'offre existante et augmenter la densité, notamment à proximité des centres ; - Protéger l'identité des centres en conservant les espaces végétalisés et les points de vue vers les écrans paysagers ; existants, qui participent à l'identité des centres ; - Ré-aménager et inviter la nature dans les espaces publics, pour améliorer le cadre urbain
Les formes urbaines historiques sont variées, notamment issues du passé industriel du territoire. Le patrimoine bâti remarquable est abondant, avec des bâtiments classés et un patrimoine classé au patrimoine de l'UNESCO, la Chapelle Notre-Dame-Du-Haut à Ronchamp	- Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable - Communiquer sur les différents patrimoines, en créant de nouveaux liens piétons et cycles entre les espaces

3.1 Dynamiques démographiques

3.1.1 Une population en baisse, qui suit les tendances départementales

Historiquement l'augmentation de la population sur le territoire s'observe à deux périodes :

- Depuis le milieu du 19^{ème} siècle jusqu'en 1982, avec une augmentation continue de population du fait de l'essor industriel. Par la suite, la fermeture progressive des entreprises et le manque de besoin en main d'œuvre entraîne une baisse tant du taux migratoire que naturel du territoire ;
- Entre 1990 et 2010, on retrouve une variation annuelle moyenne élevée, même si elle n'atteindra jamais le pic atteint lors de l'industrialisation du territoire. Cette augmentation est liée au phénomène d'attraction résidentielle, notamment pour les communes de Ronchamp et Champagny dans un premier temps, puis sur la frange Est avec Frahier-et-Chatebier, Errevet et Plancher-Bas dans un second temps, avec une offre abondante de parcelles à construire, à moindre coût par rapport aux prix proposés sur le Territoire de Belfort, principal lieu de travail des nouveaux arrivants ;
- Depuis 2010, le territoire rompt avec cette croissance et s'inscrit dans un phénomène de baisse de population, qui atteint aujourd'hui son niveau historique le plus bas. Cette tendance se retrouve à l'échelle du bassin de vie de Lure, qui avait également connu un essor grâce à l'arrivée de nouveaux arrivants venus du Territoire de Belfort. L'attractivité résidentielle de l'est Haut-Saônois est largement freinée, et le solde migratoire n'arrive plus à combler un solde naturel devenu négatif.

Variation annuelle moyenne de la population (en %)

Source : RP1968 à 1999 dénombrements, RP2010 au RP2021 exploitations principales - Etat-civil, Insee

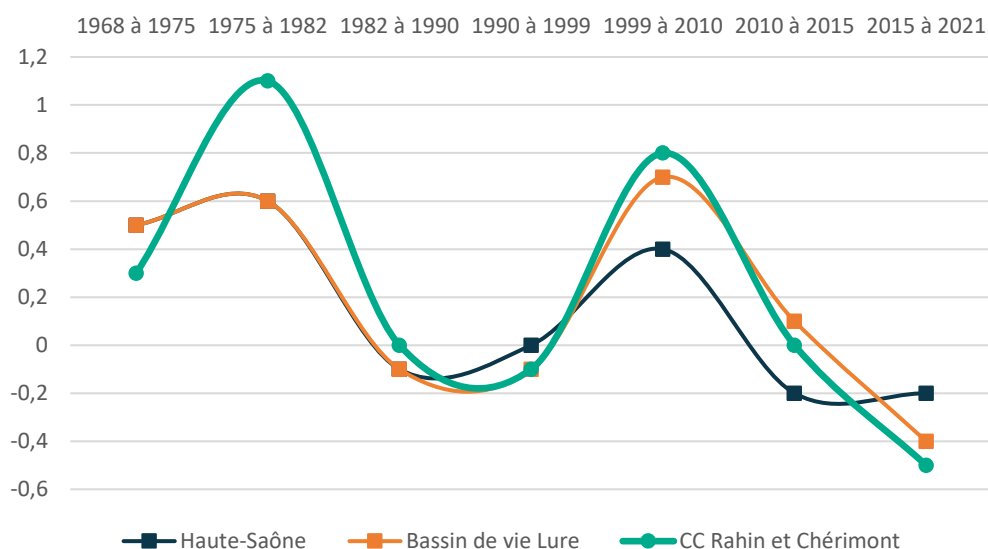


Figure 3 : Variation annuelle moyenne de la population de 1968 à 2021, Haute Saône/Bassin de vie de Lure/CC Rahin et Chérimont, d'après RP Insee

« Un regain d'attractivité résidentielle dans les territoires les plus proches de Besançon, Belfort et Montbéliard »

Entre 1999 et 2009, la population haut-saônoise augmente de + 0,4 % par an. Sur cette période, le département redevient attractif du point de vue démographique. Il rompt avec la tendance observée dans les années 80 et 90 marquées par un déficit migratoire en lien avec les difficultés économiques du département. Toutefois, l'excédent migratoire observé en Haute-Saône (+ 0,18 % par an) sur la période récente est deux fois moins élevé que celui enregistré dans les départements de comparaison (+ 0,36 % par an).

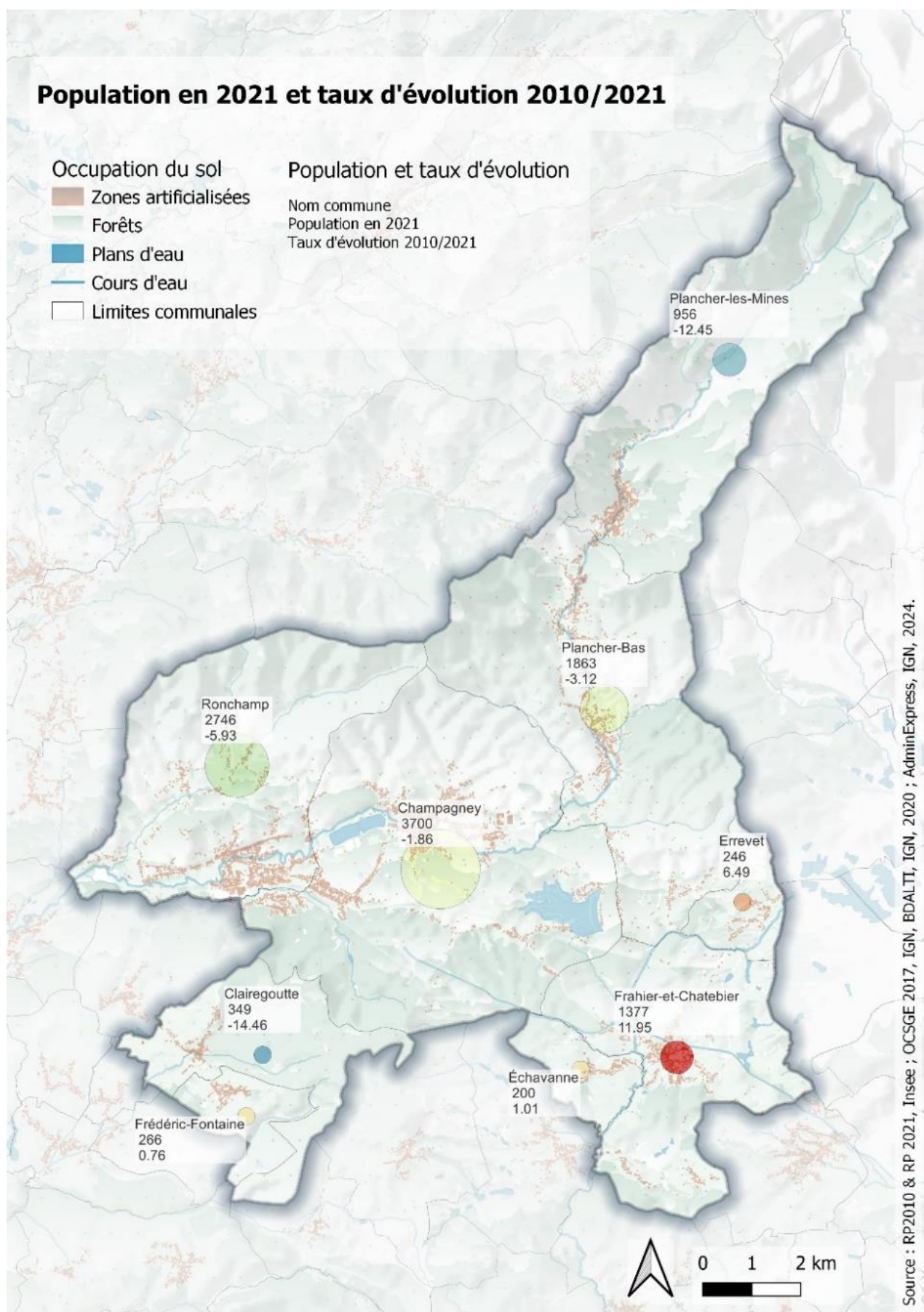
Ce regain récent d'attractivité s'observe essentiellement dans les territoires haut-saônois les plus proches de Besançon, Belfort et Montbéliard. Il se concentre autour de Riez, Marnay, Héricourt, Villersexel, Champagny-Ronchamp, et Lure dans une moindre mesure. Le coût relativement moins élevé du foncier incite de nombreux ménages à venir s'installer dans le sud et l'est de la Haute-Saône, tout en continuant de travailler dans les grands pôles urbains des départements voisins. Dans les bassins de vie les plus dynamiques du département – Marnay, Riez et Héricourt – l'attractivité résidentielle s'accompagne d'une croissance forte de l'emploi. Cette attractivité résidentielle concerne davantage les familles et les personnes actives de 25 à 40 ans que dans les départements de comparaison. En conséquence, l'habitat en Belfort et Montbéliard. Elle se traduit aussi par une forte augmentation des navettes domicile-travail, la saturation de certaines portions du réseau routier, un accroissement des émissions de CO2 et un risque accru d'accidents de la route. Un regain d'attractivité Résidentielle dans les territoires les plus proches de Besançon, Belfort et Montbéliard Entre 1999 et 2009, la population haut-saônoise augmente de + 0,4 % par an. Sur cette période, le département redevient attractif du point de vue démographique. Il rompt avec la tendance observée dans les années 80 et 90 marquées par un déficit migratoire en lien avec les difficultés économiques du département. Toutefois, l'excédent migratoire observé en Haute-Saône (+ 0,18 % par an) sur la période récente est deux fois moins élevé que maison individuelle progresse dans ces secteurs. »

D'après l'Insee, l'essentiel n°144 La Haute-Saône : un département en mutation, une cohésion territoriale à renforcer, mars 2013

Illustration 21 Extrait de "La Haute-Saône, un département en mutation, une cohésion territoriale à renforcer", Insee, Mars 2013

La démographie du territoire est marquée par des phénomènes cycliques de variations assez importantes de son nombre total d'habitants ; en moyenne, la population avoisine le seuil des 12 000 habitants. Dans un contexte économique moins favorable, avec notamment une déprise sur le Nord Franche-Comté et une baisse de la natalité au niveau national, le territoire doit miser sur une stabilisation de sa population, avec notamment la création d'un parcours résidentiel plus complet pour les populations.

Ces dynamiques impactent l'armature territoriale : historiquement les communes de Ronchamp et Champagny sont les communes accueillant le plus de population : le poids de population de ces deux communes compte pour 50% de la population totale du territoire de la Communauté de Communes. Les tendances démographiques récentes montrent une dynamique différente, avec une attractivité plus marquée pour les communes de la frange est : Frahier-et-Chatebier et Errevet notamment, avec la proximité de l'agglomération de Belfort.

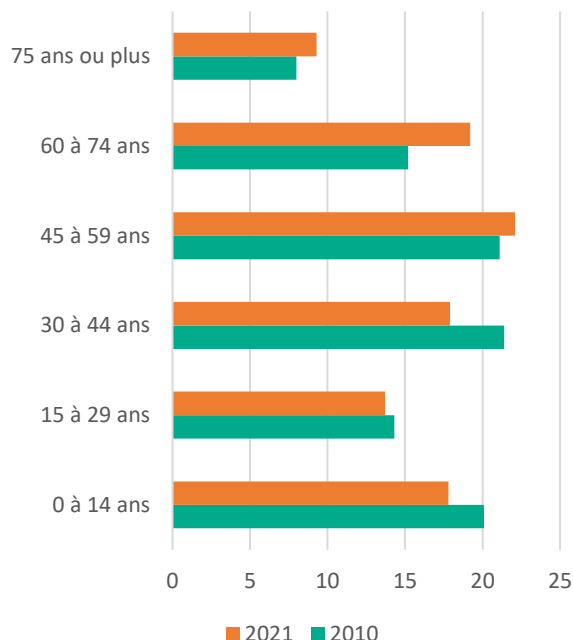


Carte 4 : Population en 2021 et taux d'évolution 2010/2021, INSEE, RP2010 et RP2021

3.1.2 Une tendance au vieillissement de la population qui s'accroît

CCRC | Tranches d'âge de la population

Source : RP2010 et RP2021, INSEE



L'évolution des populations âgées de 60 ans et plus est en constante augmentation, suivant ainsi les tendances nationales et départementales.

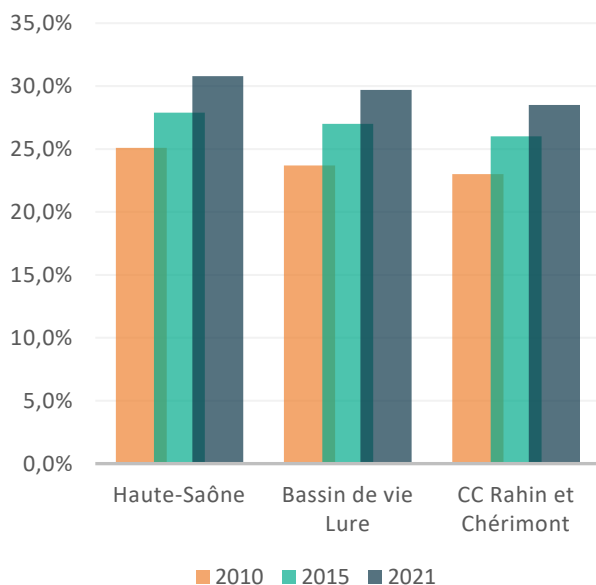
Sur la communauté de communes, toutes les communes connaissent une hausse des populations dans ces tranches d'âge. Néanmoins, le phénomène est plus marqué pour :

- les communes de Ronchamp, Plancher-les-Mines et Errevet, avec environ 30% d'habitants de 60 ans et plus en 2021.
- La commune d'Echavanne, avec 38% des habitants sont âgés de 60 ans et plus en 2021, taux le plus élevé du territoire.

Figure 4 : Tranches d'âge de la population, 2010 et 2021, INSEE

Part des 60 ans et plus dans la population

Source : RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, Insee



La plus forte baisse s'enregistre chez la population âgée de 30 à 44 ans, avec -6 points entre 2010 et 2021, laissant présager une baisse encore plus forte de la catégorie des moins de 15 ans dans les décennies à venir.

Ce phénomène de vieillissement sans précédent renforce l'enjeu de l'adaptation du territoire au vieillissement, tant au niveau de l'adaptation de l'offre en logements qu'en accessibilité en commerces et services de proximité. Pour ce territoire rural se pose également la question de l'adaptation des mobilités, reposant presque entièrement sur l'usage de la voiture individuelle.

Figure 5 : Part des 60 ans et plus dans la population, 2010, 2015, 2021, INSEE

3.1.3 Une taille des ménages en baisse

La taille des ménages reste plus élevée sur le territoire de la communauté de communes que sur le reste du département et du bassin de vie de Lure. La trajectoire est néanmoins marquée par un desserrement des ménages, avec une forte augmentation des ménages unipersonnels. Deux phénomènes concomitants sont à l'œuvre :

- Le vieillissement de la population, créant une plus forte concentration de personnes seules isolées ;
- La décohabitation des ménages les plus jeunes, couplés d'une baisse de la natalité sans précédent.

Evolution de la taille des ménages

Source : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 et RP2021 exploitations principales

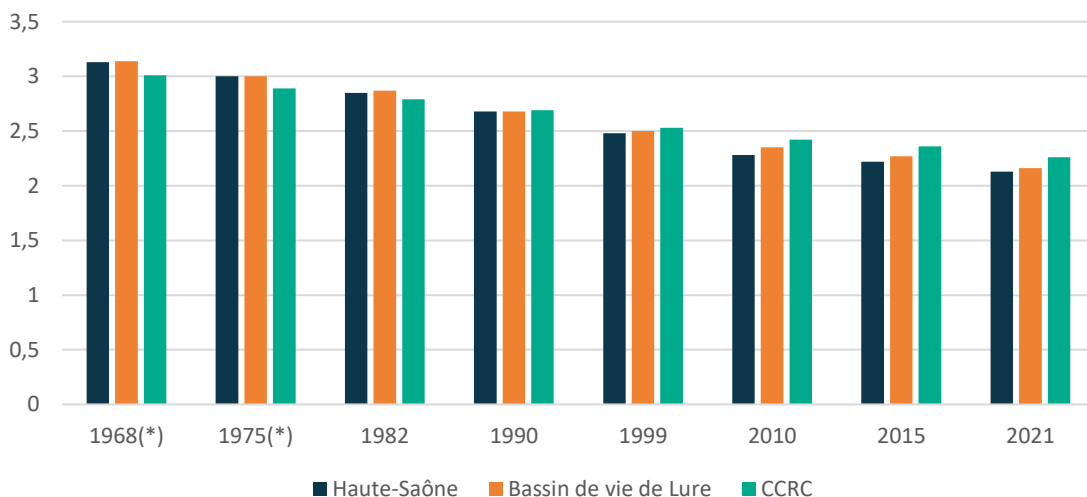


Figure 6 : Evolution de la taille des ménages, INSEE

CCRC | Evolution de la composition des ménages

Source : INSEE, RP210 et RP2021

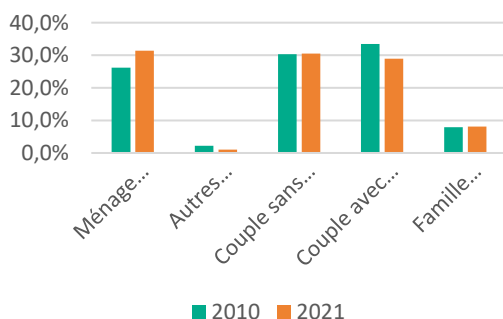


Figure 7 : Evolution de la composition des ménages, 2010 et 2021, INSEE

Ménages selon leur composition

Source : INSEE, RP2021

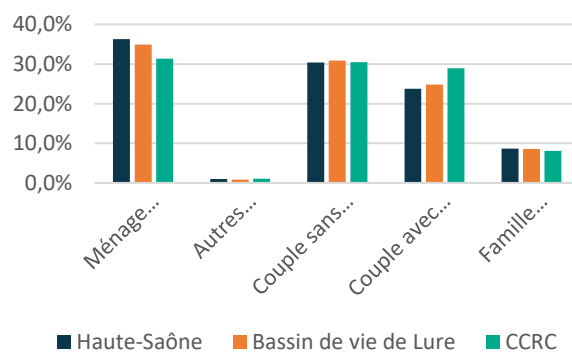


Figure 8 : Ménages selon leur composition, 2021, INSEE

Les ménages de taille plus élevée sont principalement situés sur les communes de Frahier-et-Chatebier et Plancher-Bas, en raison d'une arrivée de couples avec ou sans enfants plus élevée sur ces communes durant la dernière décennie. Cette trajectoire est néanmoins freinée depuis 2010 : seule la commune de Frahier-et-Chatebier enregistre encore des arrivées de couples avec enfant. Ces dynamiques questionnent le maintien de l'offre scolaire et jeunesse sur l'ensemble du territoire.

CCRC | Evolution de la composition des ménages entre 2010 et 2021

Source : INSEE, RP2010 et RP2021

	Ménages unipersonnels	Ménages sans famille	Ménages avec famille		Couples sans enfants	Couples avec enfants	Familles monoparentales
Champagney	21,7%	-50,4%	1,1%		10,1%	-15,3%	47,3%
Clairegoutte	4,3%	-100,0%	-0,8%		25,4%	-24,9%	-7,5%
Errevet	73,4%	-100,0%	8,6%		20,4%	-9,1%	32,5%
Frahier-et-Chatebier	71,7%	-36,6%	17,3%	dont :	17,9%	4,6%	109,9%
Frédéric-Fontaine	20,3%	nc	-2,6%		6,0%	0,0%	-100,0%
Plancher-Bas	40,4%	-58,0%	-1,9%		11,6%	-10,3%	-20,6%
Plancher-les-Mines	0,9%	-100,0%	-10,4%		0,7%	-19,0%	-17,0%
Ronchamp	26,3%	-25,2%	-11,0%		-11,1%	-5,2%	-24,2%
Échavanne	7,3%	nc	-3,4%		-51,7%	28,8%	93,2%

Tableau 1 : Evolution de la composition des ménages entre 2010 et 2021, INSEE

3.2 Dynamiques résidentielles

3.2.1 Une vacance concentrée dans les centres

Les communes de Ronchamp et Champagny concentrent à elles-seules 55% des résidences principales de l'ensemble du territoire. La part des résidences secondaires et des logements occasionnels représente 3,8% de l'ensemble des logements, avec un phénomène d'augmentation de ces logements en 2021. L'offre en hébergement touristique sur le territoire est inégalement répartie, avec des segments nouveaux (Air bnb, hébergements insolites ...) qui sont peu présents sur le territoire mais sont les segments les plus demandés par les visiteurs.

Tableau 2 : Evolution du nombre de logements par catégorie, en historique depuis 1968, INSEE

Evolution du nombre de logements par catégorie, en historique depuis 1968

Source : RP1967 à 1999 dénombrements, RP2010 au RP2021 exploitations principales

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Ensemble	3 955	4 245	4 709	4 895	4 971	5 672	5 848	6 016
Résidences principales	3 372	3 567	3 979	4 126	4 335	4 944	5 070	5 144
Résidences secondaires et logements occasionnels	298	381	403	382	350	275	221	231
Logements vacants	285	297	327	387	286	452	557	641

Une majeure partie des logements est construite avant 1974, date des premières réglementations thermiques. Les évolutions récentes de la réglementation thermique, notamment induites par la Loi Climat de 2021 et l'interdiction à la location des logements avec une forte consommation d'énergie, pose la nécessaire adaptation de l'offre en location, particulièrement sur les communes de Ronchamp et Plancher-les-Mines, qui abritent une offre locative importante.

Les constructions principales des villages Frahier-et-Chatebier et Plancher-Bas présente un taux de construction récentes (2006 à 2015) plus important que sur le reste du territoire, avec l'arrivée des actifs travaillant sur Belfort

CCRC | Période de construction des résidences principales

Source : INSEE, RP2020

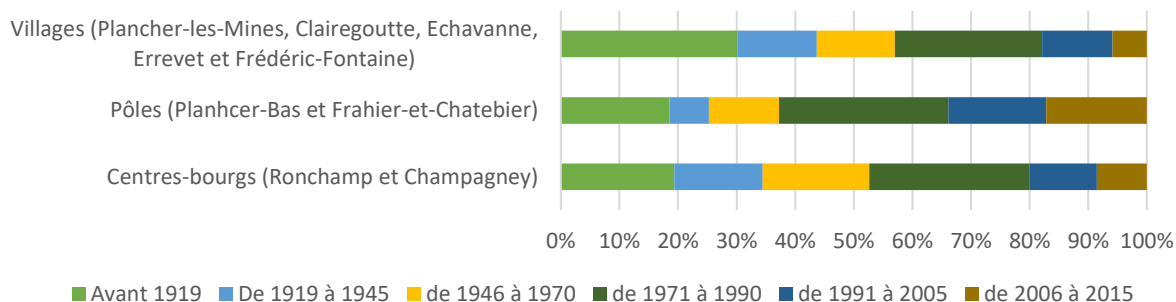


Figure 9 : Période de construction des résidences principales, 2020, INSEE

Les logements vacants sont en constante augmentation: +42% entre 2010 et 2021. De manière générale, ce sont les communes souffrant déjà d'une vacance structurelle importante (à savoir Plancher-les-Mines et Ronchamp et Clairegoutte), supérieure à celle de l'ensemble de la communauté de communes, qui enregistrent une nette augmentation de leur taux de vacance.

Evolution du taux de vacance des logements par commune de 2009 à 2020

Source : INSEE, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales

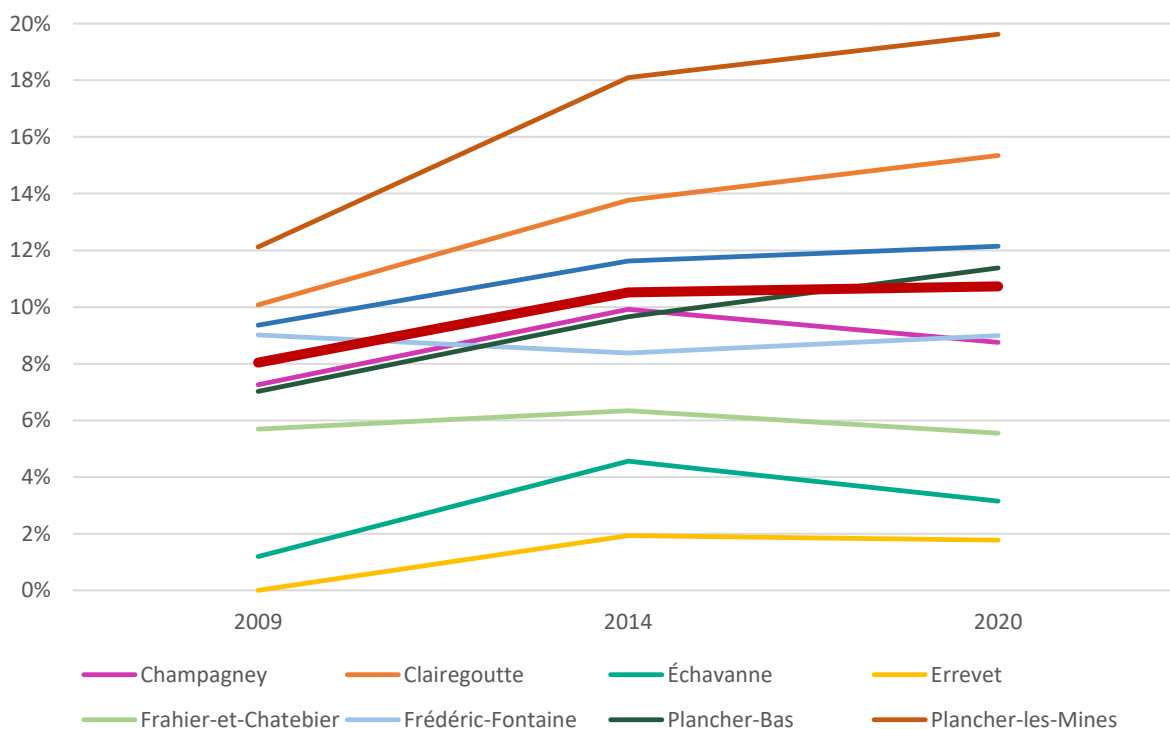


Figure 10 : Evolution du taux de vacance des logements par commune de 2009 à 2020, RP, INSEE

Au total sur la CC Rahin et Chérumont, 505 logements sont recensés comme étant vacants³ :

- Les communes de Frahier-et-Chatebier, Errevet et Echavanne, à proximité du Territoire de Belfort, sont les moins touchées par la vacance, avec des taux inférieurs à 6% ;
- Frédéric-Fontaine, qui présente une vacance structurelle plus importante que sa vacance conjoncturelle, mais sur un nombre réduit de logements (moins de 10 sur l'ensemble de la commune) ;
- Les communes de Plancher-Bas et Champagny, avec un taux de logements vacants similaire et un équilibre entre les situations de vacances conjoncturelle et structurelle ;
- Clairegoutte, avec un taux de vacance global en augmentation, mais un équilibre entre conjoncturelle et structurelle, avec cependant une augmentation plus rapide de cette dernière sur les dernières années ;
- Les communes de Ronchamp et Plancher-les-Mines concentrent à elles-seules 47% de la vacance sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, montrant une inadaptation de l'offre de logements avec les demandes actuelles.

Tableau 3 : Taux de vacance, vacance conjoncturelle et vacance structurelle, 2022, CEREMA

Source : LOVAC, CEREMA, 2022

Commune	Taux de vacance		Vacance conjoncturelle	Vacance structurelle	
			Logements vacants depuis moins de 2 ans	Logements vacants depuis plus de 2 ans	dont depuis plus de 10 ans
Champagny	6,7%		49%	51%	24%
Clairegoutte	13,4%		48%	52%	36%
Echavanne	3,2%		33%	67%	0%
Errevet	3,0%		100%		
Frahier-et-Chatebier	5,3%	dont:	40%	60%	29%
Frédéric-Fontaine	6,3%		38%	63%	20%
Plancher-Bas	7,4%		43%	57%	12%
Plancher-les-Mines	17,3%		24%	76%	22%
Ronchamp	10,3%		40%	60%	22%
Total	8,6%		40%	60%	22%

Les constructions vacantes sont essentiellement des logements situés dans les centres des communes de Ronchamp et Plancher-les-Mines : ils concernent principalement de petites typologies de logement ne répondant plus aux exigences de confort actuelles, souffrant également de la proximité d'un cadre urbain en dégradé, offrant peu d'avantages par rapport à une localisation dans l'espace péri-urbain.

Pour la vacance structurelle, 70% des logements ont été construits avant 1919⁴ ; parmi ces logements 80% de 3 pièces et plus, principalement situés dans les communes de

³ D'après les données LOVAC, CEREMA, 2022

⁴ D'après les données LOVAC, CEREMA, 2022

Ronchamp, Plancher-les-Mines, Champagney et Clairegoutte. Leur réhabilitation représente une opportunité de diversifier l'offre du parc : attirer des populations plus jeunes, en décohabitation, et répondre aux enjeux du vieillissement de la population, avec une offre réduite en surface habitée nécessaire pour les ménages dépendants, notamment les 75 ans et plus.

3.2.2 Une offre en inadéquation avec les évolutions de la population

Le parc est majoritairement constitué de logements de grande taille, avec une tendance légère à l'augmentation des petites typologies dans le parc, et ce notamment dans les communes les plus peuplées (Ronchamp, Champagney et Frahier-et-Chatebier).

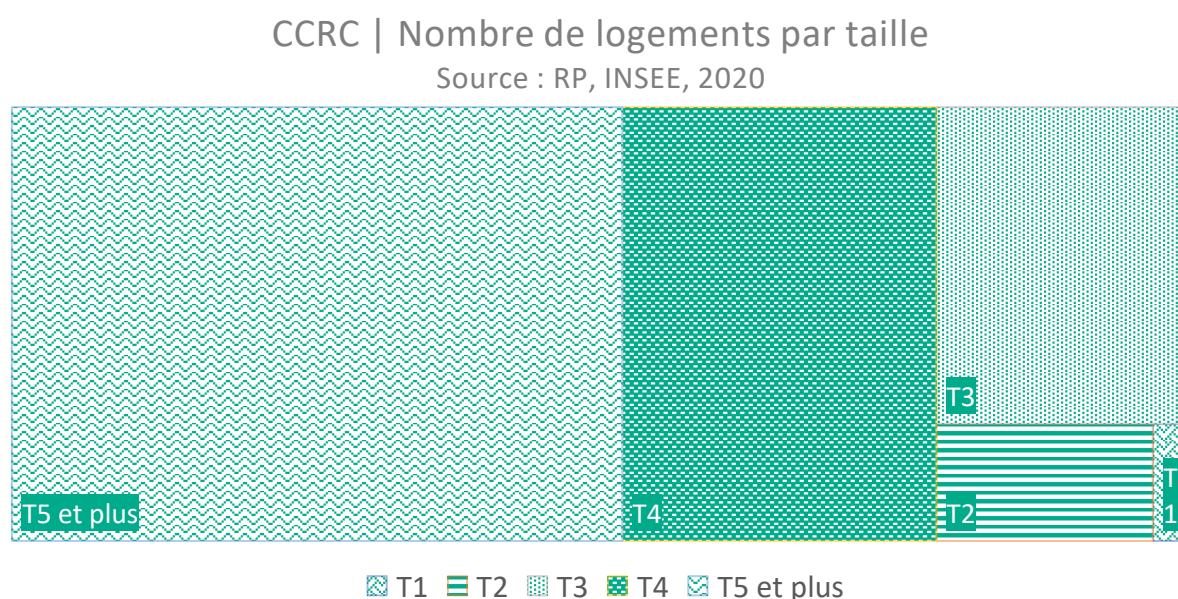


Figure 11 : Nombre de logements par taille, 2020, INSEE

Sur l'intercommunalité, 42% des logements sont dans une situation dite de « sous-occupation ». La typologie des logements est principalement composée d'une offre mono-spécifique, les maisons individuelles de grande taille. L'offre existante ne peut répondre aux nouvelles tendances démographiques, à savoir le vieillissement de la population et la décohabitation des ménages, les grands logements représentent des coûts conséquents, tant sur le plan thermique que de l'entretien, pour des ménages économiquement plus fragiles. Le marché peine à s'adapter au bouleversement des tendances démographiques à l'œuvre. Plusieurs communes (Ronchamp, Champagney, Plancher-Bas, Frahier-et-Chatebier) étudient la possibilité de création d'habitat inclusif pour personnes âgées dans les centres des communes.

		Taille des ménages				
		1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes ou plus
Taille des logements	T1	38	3	1	2	0
	T2	197	52	7	1	0
	T3	423	290	73	18	6
	T4	436	535	204	148	47
	T5	326	521	225	230	66
	T6 ou plus	203	444	235	262	151

Tableau 4 : Occupation des logements de la CC par taille des logements et taille des ménages, Fichiers détail du recensement, INSEE, 2022

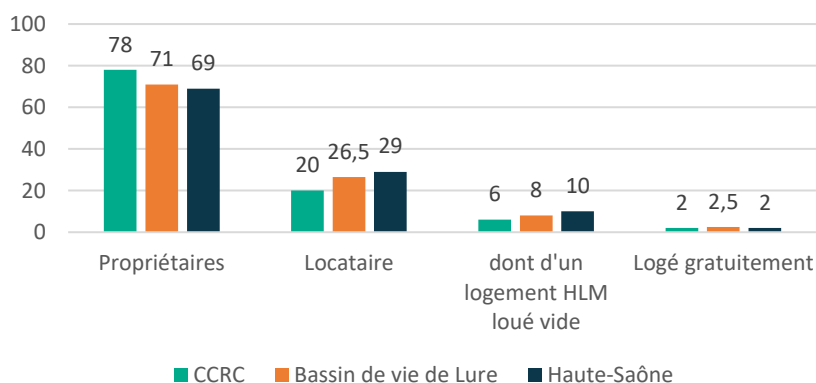
3.2.3 Une majorité de propriétaires occupants

Le parc de logements est principalement composé de propriétaires occupants, en sur-représentation par rapport aux moyennes du bassin de vie de Lure et de la Haute-Saône, qui concentrent une part plus importante de locataires, et notamment de locataires en HLM. Entre 2010 et 2021, le taux de locataire sur le territoire reste stable. L'offre en bien locatif reste discrète sur le territoire, avec en moyenne 11% à 14% de résidences principales en location, excepté pour les communes de Ronchamp et Champagny, avec une moyenne de 22%, ainsi que Plancher-les-Mines qui atteint les 30% de résidences principales occupées par des locataires, une forte part de logement en location à réhabiliter, notamment en accord avec les nouvelles réglementations thermiques. A l'échelle de la Communauté de Communes, les statuts d'occupation des habitants sont stables depuis 2010, conséquence de l'offre mono-spécifique sur le territoire.

Résidences principales selon le statut d'occupation

(en %)

Source : INSEE, RP2010, RP2015, exploitations principales



Dans un contexte économique ne favorisant pas l'achat et d'une évolution des modes d'habiter (population jeune plus mobile et vieillissement, notamment), la démocratisation de l'offre en location sur le territoire peut permettre d'accueillir de nouveaux segments de population sur le territoire.

Figure 12 : Résidences principales selon le statut d'occupation, 2010 et 2021, INSEE

3.3 Synthèse

Constats	Enjeux
Le nombre total d'habitants sur le territoire subit des variations importantes depuis le milieu du 20 ^{ème} siècle, avec une moyenne avoisinant les 12 000 habitants.	- Fixer un objectif démographique s'inscrivant dans une stabilisation du nombre d'habitants sur le territoire
Le vieillissement de la population est très marqué et s'accélère. La taille des ménages est en baisse, avec une forte augmentation des ménages unipersonnels.	- Diversifier l'offre en logement en proposant des plus petites typologies pour proposer un parcours résidentiel complet pour tous les segments de population - Augmenter l'offre locative pour permettre d'attirer d'autres segments de population sur le territoire, notamment les jeunes actifs
L'offre en logement est mono-spécifique, principalement constituée de résidences pavillonnaires avec une superficie importante. Cette offre ne permet pas un parcours résidentiel complet pour la population du territoire.	
La part des propriétaires occupants est importante, avec peu de logements en location.	
L'armature territoriale historique du territoire, avec les bourgs de Ronchamp et Champagney concentrant les populations et les équipements, a été fragilisée par la péri-urbanisation. La frange Est de la CC attire les dynamiques de construction et les nouveaux ménages.	- S'appuyer sur une modernisation de l'offre en logements pour rééquilibrer les dynamiques entre les communes.
La vacance est importante, et est fortement concentrée dans les centres. Les communes de Ronchamp et Plancher-les-Mines concentrent les logements les plus anciens du territoire, et le plus fort taux de vacance structurelle.	- Favoriser la réhabilitation des logements dans les centres, notamment les petites typologies ; - Améliorer le cadre urbain pour permettre l'installation de nouvelles populations.

4.1 Population active, emploi et chômage

4.1.1 Des actifs toujours moins nombreux sur le territoire

De manière générale, le taux d'actifs ayant un emploi a augmenté sur le territoire, avec néanmoins une baisse totale du nombre d'actifs (-7% entre 2010 et 2021), directement lié à la baisse de population. Le taux de chômage est similaire à celui du bassin de vie de Lure (8,5% en 2021) et du reste du département (8,2% en 2021).

Les emplois exercés sont majoritairement des emplois stables, avec une majorité de salariés dont 84% d'entre eux titulaires de la fonction publique ou en contrats à durée indéterminée. Le bassin de vie de Lure présente des taux similaires.

L'indicateur de concentration d'emploi⁵ est en baisse : il était de 44,5 en 2010 contre 41,1 en 2021, renforçant le caractère résidentiel déjà bien marqué du territoire.

L'intercommunalité ne compte que 21% de flux internes pour les déplacements domicile-travail, avec une concentration des actifs qui travaillent sur les communes de Ronchamp et Champagny. Les actifs travaillent majoritairement en dehors de l'intercommunalité, avec 64% des déplacements qui s'effectuent en dehors des limites intercommunales. Le territoire est dépendant au bassin d'emploi du Nord Franche-Comté, avec 70% des déplacements qui s'y effectuent chaque jour. 52% partent en destination du Territoire de Belfort : la ville de Belfort concentre la majorité de ces flux, avec 56% des actifs à destination du Territoire qui travaillent à Belfort. Un quart des déplacements se font en direction du reste de la Haute-Saône

Les flux entrants ne représentent que 15% des flux domicile-travail : l'offre d'emploi sur le territoire n'attire pas les actifs des territoires environnants. Les flux proviennent en majeure partie du reste de la Haute-Saône, avec 71% des actifs.

CCRC | Population de 15 à 64 ans par type d'activité Type d'activité

Source : RP2010 et RP2015, INSEE

	2010	2021
Ensemble	7615	7041
Actifs en %	70,9	75,6
Actifs ayant un emploi en %	62,8	67,3
Chômeurs en %	8,2	8,2
Inactifs en %	29,1	24,4
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,1	7,9
Retraités ou préretraités en %	11,9	8,3
Autres inactifs en %	10,1	8,3

Tableau 5 : Population active de 15 à 64 ans, par type d'activité, 2010 et 2015, INSEE

⁵ « L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone », INSEE

Tableau 6 : Déplacement domicile-travail, flux sortants, 2021, INSEE

Flux sortants vers ...	Nombre d'actifs	En %
Doubs	616	17%
<i>Dont Montbéliard</i>	194	31%
Territoire de Belfort	1 884	52%
<i>Dont Belfort</i>	1 056	56%
Haute-Saône	848	24%
<i>Dont Lure</i>	303	36%
<i>Dont Vesoul</i>	83	10%
Alsace	119	3%
Autres	120	3%
Total	3 588	100%

Tableau 7: Déplacement domicile-travail, flux entrants, 2021, INSEE

Provenance des flux depuis ...	Nombre d'actifs	En %
Doubs	27	3%
Territoire de Belfort	213	25%
<i>Dont Belfort</i>	54	6%
Haute-Saône (hors CC Rahin et Chérumont)	615	71%
<i>Dont Lure</i>	80	9%
Alsace	6	1%
Total	862	100%

Les catégories socioprofessionnelles des ouvriers et des agriculteurs sont en forte baisse sur l'ensemble du territoire. Les communes d'Errevet et de Frahier-et-Chatebier concentrent les cadres et professions intellectuelle supérieures ; Ronchamp concentre la part la plus importante d'ouvriers. La part d'artisans et de chefs d'entreprise est en augmentation, notamment du fait de l'augmentation des statuts d'auto-entrepreneurs.

Tableau 8 : Catégorie socio-professionnelle des actifs, 2010 et 2021, INSEE

CCRC | Catégorie socio-professionnelle des actifs

Source : RP2010 et RP2021, INSEE

Catégorie socioprofessionnelle	2010	dont actifs ayant un emploi	2021	dont actifs ayant un emploi	Evolution 2010/2021
Ensemble	5241	4693	5362	4704	0,23 %
dont					
Agriculteurs exploitants	48	48	39	34	-29,17 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	305	293	373	348	18,77 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	565	561	638	618	10,16 %
Professions intermédiaires	1145	1077	1396	1311	21,73 %
Employés	1345	1181	1346	1177	-0,34 %
Ouvriers	1785	1533	1524	1216	-20,68 %

Cette répartition des catégories socio-professionnelle impacte directement la médiane des revenus disponibles :

- Sur l'intercommunalité, la médiane du revenu disponible par unité de consommation est de 22 120€ par ménage ;
- Les communes d'Errevet et de Frahier-et-Chatebier concentrent les populations les plus aisées du territoire ;
- Les communes de Ronchamp et Plancher-les-Mines sont les plus pauvres, avec une médiane de revenu disponible par unité de consommation bien en-dessous de celle de l'intercommunalité.

CCRC | Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros) en 2021

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

Champagney	21 710
Clairegoutte	23 030
Echavanne	23 890
Errevet	27 330
Frahier-et-Chatebier	26 010
Frédéric-Fontaine	24 720
Plancher-Bas	22 920
Plancher-les-Mines	20 440
Ronchamp	20 050

Tableau 9 : Médiane du revenu disponible par unité de consommation, 2021, INSEE

4.2 Tissu économique local

4.2.1 Un tissu diversifié dominé par les petites et moyennes entreprises

Le nombre d'établissements sur le territoire est en constante augmentation de 2018 à 2023, avec une baisse légère en 2024. En 2023, 121 entreprises ont été créées sur le territoire, dont 20,7% dans le domaine industriel. Malgré la désindustrialisation marquée du territoire sur les dernières décennies, le secteur représente encore 18% des emplois du territoire, taux similaire au bassin de vie de Lure et du Nord Franche-Comté. Si la dynamique était à la baisse entre 2010 et 2015, le nombre d'emploi de ce secteur est en augmentation depuis 2015. Les secteurs du commerce, des transports et des services sont les plus représentés, tant au niveau du nombre d'entreprises que du nombre d'emplois par secteur. Le nombre d'agriculteur est en forte baisse, avec une vingtaine d'exploitants en moins entre 2010 et 2021.

CCRC | ETABLISSEMENTS ACTIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

SOURCE : INSEE, FLORES, 2022

- Agriculture, sylviculture et pêche
- Industrie
- Construction
- Commerce, transports, services divers
- dont commerce et réparation automobile
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale

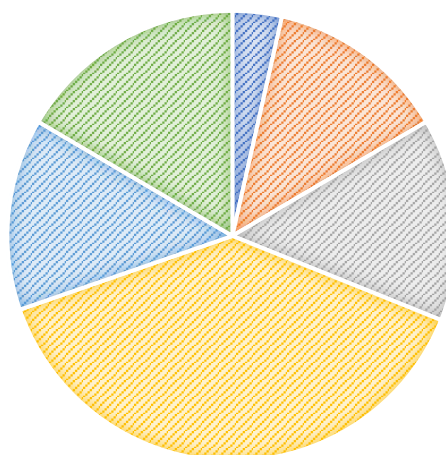


Illustration 22 : Etablissements actifs par secteur d'activité, 2022, INSEE

Plus de la moitié des établissements sont situés sur les communes de Ronchamp et Champagny, qui concentrent respectivement 30% et 29% du nombre d'établissements économiquement actifs. La sphère présentielle, qui représente l'économie de proximité basée sur la production de biens et de services pour les personnes du territoire, représente 73% des établissements du territoire, et 61% des effectifs, dont 21% des effectifs pour le domaine public. La taille des entreprises est plutôt faible, avec les établissements de 1 à 9 salariés représentant 76% du total des établissements, et un rythme soutenu de création d'auto-entreprises.

CCRC | Emplois selon le secteur d'activité

Source : RP2010, RP2015 et RP2021, INSEE

Secteur d'activité	2010		2015		2021	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 989	100	2 023	100	2 013	100
Agriculture	64	3,2	72	3,6	44	2,2
Industrie	506	25,5	293	14,5	365	18,1
Construction	201	10,1	173	8,5	271	13,4
Commerce, transports, services divers	596	29,9	776	38,4	708	35,2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	622	31,3	709	35,1	625	31,1

Tableau 10 : Emplois selon le secteur d'activité, 2015 et 2021, INSEE

4.2.2 Des centres en déprise par rapport aux zones commerciales

L'offre commerciale des centres est en concurrence directe avec les zones commerciales périphériques de l'intercommunalité ainsi que des bassins de vie de Lure et de Belfort. Les communes de Ronchamp et Plancher-les-Mines concentrent les locaux commerciaux vacants le long de la Départementale, qui peinent aujourd'hui à retrouver des activités. Ces locaux n'apparaissent plus comme étant adaptés à la demande actuelle, et nécessitent des travaux de remise en état, voire d'agrandissement. Le linéaire commercial de Champagny, situé le long de la Départementale, concentre le plus de commerces tant en nombre qu'en diversité commerciale. La commune a également mis en place un marché hebdomadaire au centre-bourg, de sorte à augmenter les flux dans les commerces du centre-bourg le weekend et une meilleure visibilité des commerçants et producteurs locaux.

L'offre dont disposait les centres a été éloignée vers les axes de flux routiers : la commune de Ronchamp concentre les zones d'activité commerciales périphériques, où sont installées deux enseignes de supermarché. Frahier-et-Chatebier dispose de commerces étendus le long de l'axe départemental, ne permettant pas de concentration au centre, notamment là où sont situés les établissements publics. Les villages ne bénéficient généralement pas de surfaces commerciales déjà existantes, sauf pour Clairegoutte, avec un local commercial situé en plein centre, entre la mairie et la salle des fêtes, qui nécessiterait une remise en état pour permettre de recréer du commerce et du lien dans le village. Situé le long de la Départementale, il est également le nœud central du projet de circuit touristique en cours de développement par la commune.

De manière générale, les commerces du territoire manquent de lien avec les autres espaces générateurs de flux, notamment les lieux d'attractivité touristique : la Chapelle est excentrée du centre-bourg, et les visiteurs ne sont pas incités à descendre sur le centre de la commune de Ronchamp. C'est également le cas pour la Planche des Belles-Filles à Plancher-les-Mines, avec un manque de cheminements clairs et de signalétique n'incitant pas la descente vers la vallée, qui regorge pourtant d'atouts patrimoniaux et paysagers.

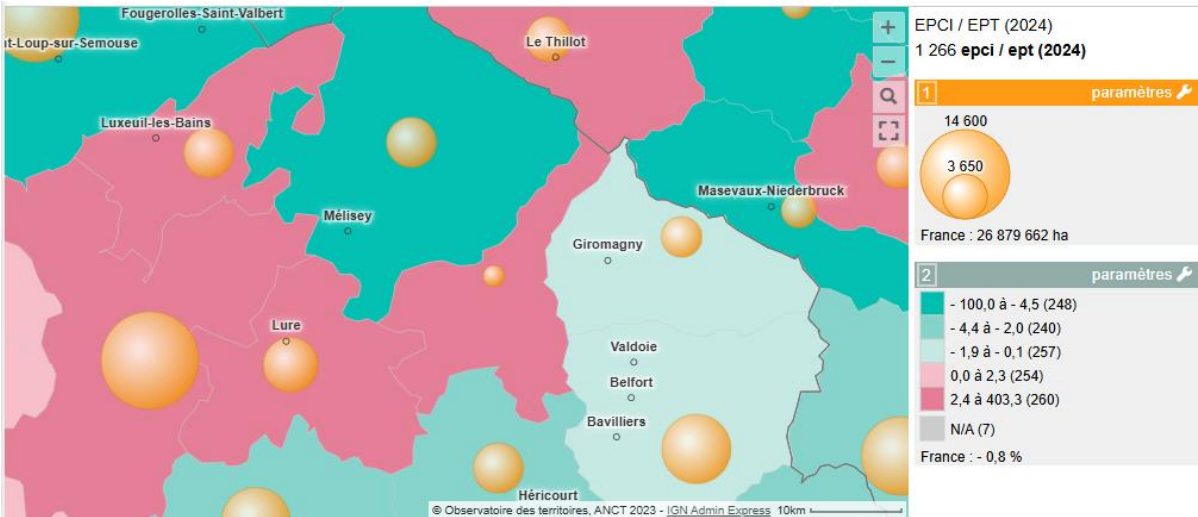
4.2.3 Filière agricole et forestière

En 2020, la Surface Agricole Utilisée (SAU) n'est que de 943 hectares sur l'ensemble du territoire. En comparaison, la surface agricole utilisée est de 4 644 hectares pour le Pays d'Héricourt, 4 869 hectares pour la CC des 1000 étangs, et 5 773 hectares pour la CC du Pays de Lure. Néanmoins, l'évolution de la surface agricole utilisée est en augmentation (+11% entre 2010 et 2020) sur l'ensemble de la communauté de communes. Cette évolution est principalement portée par deux communes :

- Ronchamp, avec une augmentation de la SAU de 274% entre 2010 et 2020 ;
- Plancher-Bas, avec une augmentation de la SAU de 117%.

Les communes de Champagny, Plancher-les-Mines et Echavanne enregistrent une baisse de plus de 20% de leur SAU. C'est la commune de Frahier-et-Chatebier qui enregistre la plus forte baisse, avec -46% entre 2010 et 2020. Les îlots sont soumis à la pression du développement urbain, notamment résidentiel sur les communes de l'Est du territoire.

L'augmentation des SAU sur le territoire intercommunal ne s'accompagne pas d'une augmentation de la diversité des cultures, qui deviennent au contraire plus mono-spécifiques : les cultures des parcelles PAC représentent à 89% des prairies de 6 ans et plus, avec un couvert herbacé. Au total, 1558 hectares de parcelles PAC sont déclarées pour l'année 2022. L'élevage d'ovins et de caprins (sur la partie sud du territoire) reste la spécialisation la plus marquée, avec également les élevages d'équidés pour une pratique de loisir, notamment sur les communes de Champagny, Plancher-Bas, Frahier-et-Chatebier et Echavanne, qui possèdent toutes un centre d'équitation.

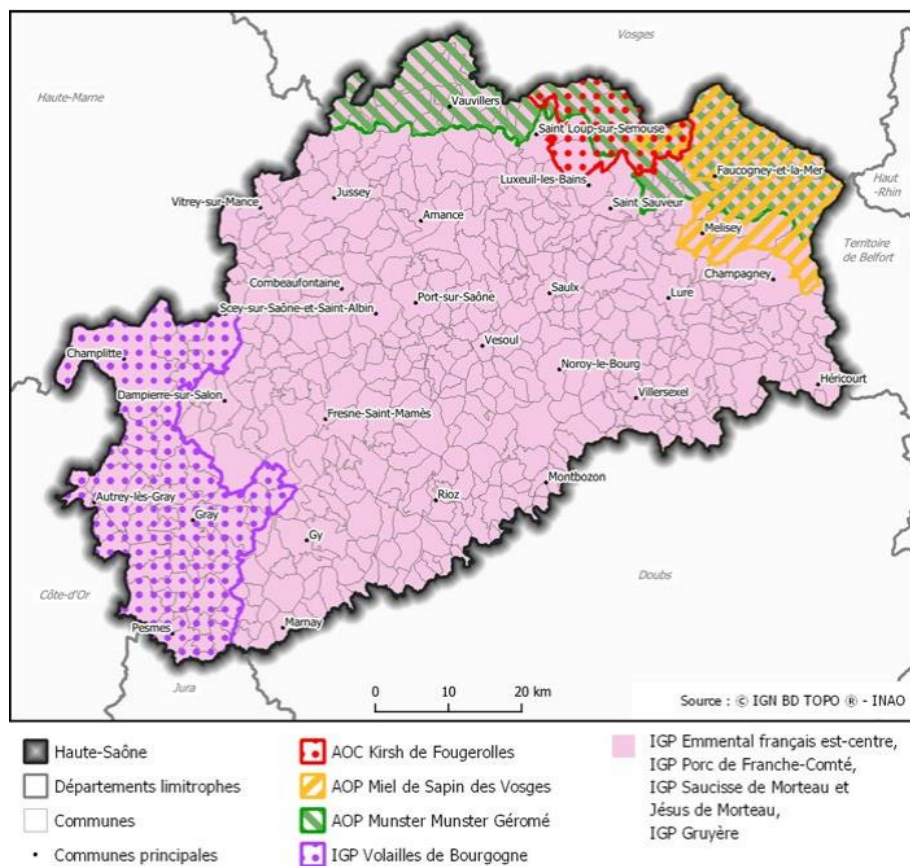


Carte 5 : Surface agricole utilisée (SAU) en 2020 et évolution de la SAU entre 2010-2020, Observatoire des Territoires

Tableau 11 : Spécialisation agricole des communes, 2025, Agreste

Spécialisation des communes	
Source : Agreste, 2025	
Champagney	Equidés et/ou autres herbivores
Clairegoutte	nc
Echavanne	Equidés et/ou autres herbivores
Errevet	Bovins viande
Frédéric-Fontaine	Bovins viande
Frahier-et-Chatebier	Bovins mixtes
Plancher-Bas	Bovins viande
Plancher-les-Mines	Ovins ou caprins
Ronchamp	Polyculture et/ou polyélevage

La qualité de la filière agricole haut-saônoise se traduit par de nombreuses protections IGP et AOP. L'ensemble de la communauté de communes est concerné par les IGP Emmental français, Gruyère Porc de Franche-Comté, et Saucisse de Morteau et Jésus de Morteau. Les communes de Plancher-Bas et Plancher-les-Mines sont concernées par l'AOP Miel de Sapin des Vosges, ainsi que l'AOP Munster pour la seule commune de Plancher-les-Mines.



Carte 6 : Labels agricoles dans le Département, Atlas de la Haute-Saône, DDT70

Entre 2010 et 2020, on constate une baisse de -3,1% des exploitations agricoles sur le territoire la Haute-Saône⁶. Sur le territoire, la baisse est plus conséquente avec -47% des exploitations en 10 ans, avec seulement 20 exploitations présentes en 2020. Contrairement au reste de la Haute-Saône, l'âge moyen des chefs d'exploitation est de 46 ans en 2020, contre 52 ans en 2010. 20% des exploitations de l'intercommunalité sont labélisées Agriculture Biologique.⁷

La limitation des constructions résidentielles au coup par coup doit permettre le maintien des terres arables et de leur accessibilité. Les exploitations sont réparties sur l'ensemble du territoire, en majorité située aux abords des front bâtis :

- Dans les hameaux, notamment sur les communes de Ronchamp, Plancher-Bas, Frahier-et-Chatebier et Plancher-les-Mines, participant notamment à l'identité rurale et à la formation des paysages ;
- Directement dans la trame bâtie des villages, notamment pour les communes de Frédéric-Fontaine, Frahier-et-Chatebier et Champagny. Le voisinage proche de ces exploitations doit être protégé des nouvelles constructions pour permettre le retour des exploitants dans les bâtiments vacants.

L'agriculture a modelé les paysages du territoire, et la baisse d'exploitation d'une partie des surfaces agricoles pose la question de l'enfrichement progressif des prairies et de

⁶ Données Agreste

⁷ Données issues des rencontres avec la CA70, 2022

la fermeture paysagère, notamment sur la commune de Ronchamp. De plus, les vergers situés dans les trames bâties dans les centres-bourg participent à l'identité des villages et sont à préserver.

La filière agricole du territoire est déjà en cours de diversification, avec notamment le recours au développement de :

- La filière touristique, avec 3 fermes du territoire qui proposent des activités d'hébergement ou de gîtes, et deux autres projets en cours ;
- La production d'énergie verte, notamment la possibilité du développement de l'agriphotovoltaïsme,
- L'offre en sentiers de randonnée, notamment les sentiers équestres pour pérenniser l'offre déjà existante, en mettant en avant le tourisme vert.

Concernant la vente de produits locaux, une structure de vente directe est située dans le tissu commercial du centre-bourg de Champagny, mais ce type d'installation mériterait d'être étendu à d'autres communes du territoire, notamment en renforcement de l'offre en gîte touristique. Le projet de cuisine centrale portée par l'intercommunalité doit permettre d'alimenter les pôles scolaires, en privilégiant les circuits-courts et en mettant en valeur les produits de qualité du territoire.

La Haute-Saône est l'un des départements les plus boisés de France, avec un taux de boisement de 42%. Les peuplements feuillus sont majoritaires, représentant 83% de la surface boisée du département. La forêt fait partie intégrante du paysage de l'intercommunalité. Pour la commune de Plancher-les-Mines, elle recouvre la quasi-totalité du territoire communal. Plancher-Bas et Champagny possèdent une forte occupation des sols par la forêt mais présentent une emprise d'espaces urbanisés plus importante. Frahier-et-Chatebier ainsi qu'Errevet possèdent moins d'espaces forestiers sur leur territoire car les espaces agricoles y sont largement plus représentés que dans le reste de la communauté de communes.

Le territoire intercommunal est recouvert de futaies de feuillus et de conifères, avec une légère prédominance pour les feuillus. Les futaies de conifère sont localisées pour la plupart à Plancher-les-Mines. Dans cette commune, les conifères et les feuillus se côtoient, permettant le développement de futaies mixtes sur une grande partie du territoire. Pour les futaies de feuillus, elles sont principalement localisées à Ronchamp, Champagny et Clairegoutte. On retrouve également des taillis en grande quantité à Plancher-Bas. Ils peuvent être aussi mélangés avec les futaies de feuillus comme à Ronchamp, ou les futaies de conifères comme à Plancher-Bas.

Sur la Haute-Saône, l'Office Nationale des Forêts évoque les 4 principaux enjeux de gestion de la ressource forestière :

- Des sécheresses à répétition entre 2018 et 2022, ainsi que des températures records ;
- Une mortalité et un développement exponentiel des scolytes, notamment pour les résineux, depuis la fin 2018 ;
- Un affaiblissement et dépérissement des hêtres à partir de la fin 2019 ;

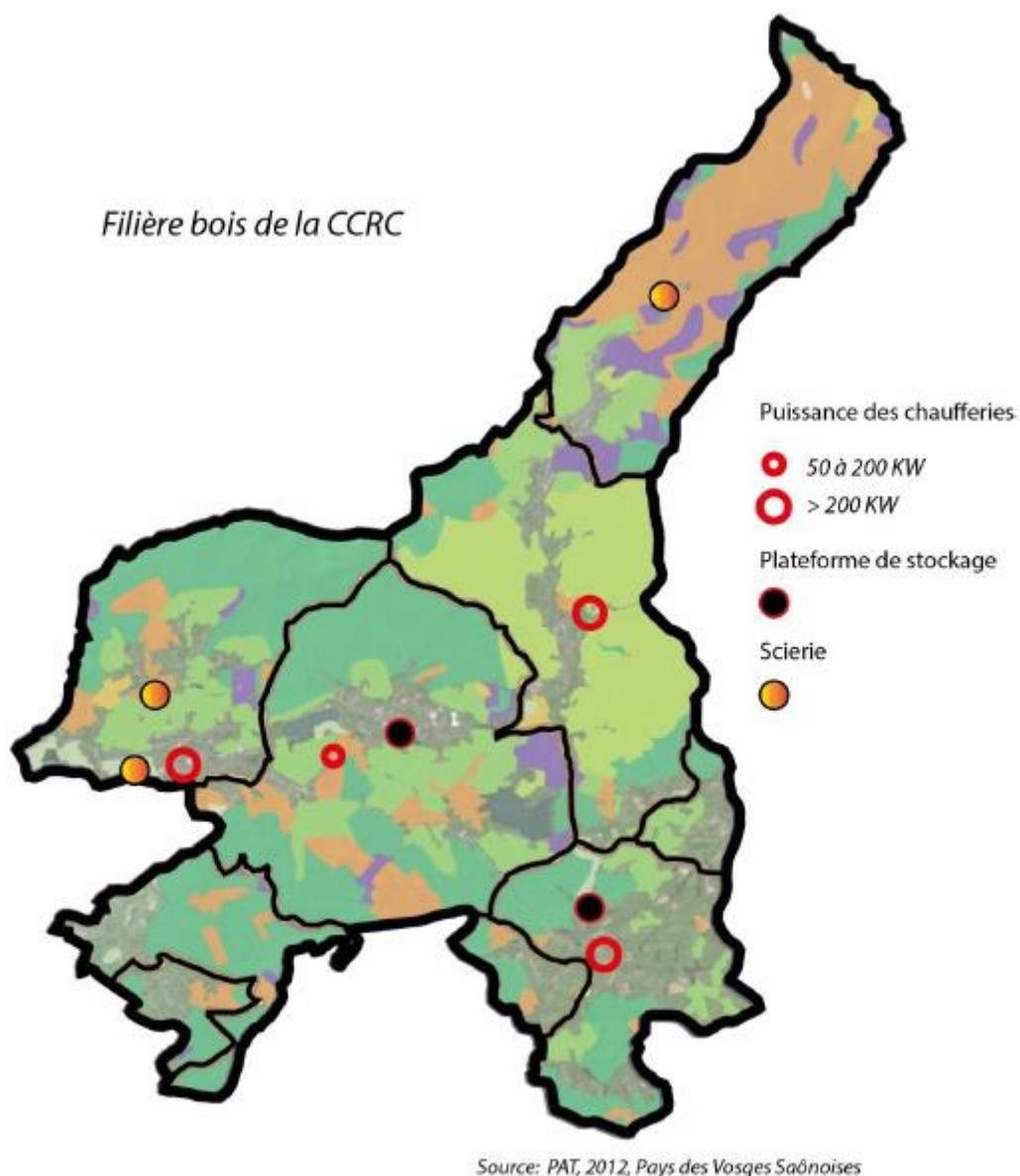
- Une mortalité dans les peuplements de chênes pédonculés depuis 2022.

Le Département est reconnu pour la valorisation énergétique de la biomasse, et abrite des activités à forte valeur ajoutée comme la tonnellerie, orientée vers l'export. Le territoire produit également du bois d'œuvre, des parquets, des emballages et permet l'alimentation des scieries locales.⁸ Ainsi, sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté, 33% des recettes communales provenant des produits forestiers sont concentrés en Haute-Saône⁹. On constate un développement des ventes en contrats d'approvisionnement pour les forêts communales, avec 15% en 2021 contre 32% en 2024. La demande en hausse de la part des entreprises. L'enjeu économique est la pérennisation de ce mode de vente, dans un contexte global de tassement du marché depuis 2022, avec des recettes nettes annuelle en baisse.

Sur la communauté de communes, on compte 17 entreprises de la filière bois, avec 6 entreprises de travaux de menuiserie bois et pvc, et 5 entreprises de sciage et rabotage du bois. Ronchamp et Champagny concentre 12 entreprises de la filière. Les plateformes de stockage sont localisées sur Frahier-et-Chatebier et Champagny. Les chaufferies sont implantées à Plancher-Bas, Ronchamp et Frahier-et-Chatebier pour les plus puissantes (> 200 KW), et à Champagny, pour la moins puissante (50 à 200 KW).

⁸ D'après « Panorama de la filière bois – CCI Saône-doubs, 2024

⁹ Données DRFIP – données financières 2022, « Enjeux de la gestion de la ressource forestière en Haute-Saône » ; ONF



Carte 7: Filière bois de la CCRC, 2019, CDHU

Le programme « Territoire d'industrie Vosges Saônoises » prévoit une fiche action spécifique sur la réponse aux enjeux posés à la filière bois du territoire. Plusieurs pistes sont étudiées pour permettre l'adaptation au changement climatique, et pour développer un usage pérenne et durable de la ressource en bois :

- « Diversifier les essences, notamment en installant des essences plus tolérantes aux sécheresses ;
- Gérer différemment la lumière dans les espaces forestiers ;
- Préserver les forêts des risques incendie.

Il apparaît également nécessaire de favoriser les échanges entre les différents acteurs (gestionnaires, exploitants, acheteurs). »¹⁰

¹⁰ Présentation Territoire d'industrie Vosges Saonoises, 2024, ONF.

4.2.4 Une filière touristique sous-utilisée

Sur les Vosges du Sud, le nombre de nuitées est stable entre 2022 et 2023, avec une part importante de touristes étrangers (37%). Les touristes étrangers les plus présents sont les allemands ainsi que les suisses.¹¹

Suite à la pandémie COVID-19, le nombre de visiteurs était en baisse sur les principaux sites touristiques du territoire. On constate une reprise du nombre de visiteurs :

- 52 663 visiteurs en 2023 pour la colline Notre-Dame-Du-Haut, soit une augmentation de 90% par rapport à 2021, avec un nombre de visiteurs néanmoins toujours en baisse par rapport à la période post-COVID (65 433 visiteurs en 2016, 67 541 en 2015) ;
- 4 352 visiteurs en 2023 pour le Musée de la Négritude de Champagney, soit une augmentation de 55% par rapport à 2021.

L'offre en hébergement est inégalement répartie sur le territoire. Le territoire dispose de 3 hôtels pour un total de 46 chambres, toutes situées sur la commune de Ronchamp. Deux campings permettent de mettre en avant le tourisme vert : le camping des Ballastières à Champagney, classé 3 étoiles, et le camping du Bassin de Champagney. Ils comptabilisent 271 emplacements au total. On recense 29 chambres d'hôte pour 6 établissements et 17 chambres en gîtes. 8 gîtes sont labellisés « Gîtes de France ». L'e-réputation par type de structure montre que les hôtels sont les structures les moins bien notées sur l'ensemble des hébergements touristiques : les hébergements locatifs (9,5/10), villages vacances (9,3/10) et campings (8,7/10) sont plus plébiscités par les visiteurs.¹² L'offre du territoire n'apparaît pas en adéquation avec les demandes actuelles.

¹¹ D'après les chiffres-clés du tourisme en Vosges du Sud, 2024, Bourgogne Franche-Comté Tourisme

¹² D'après l'étude Fairguest, les chiffres-clés du tourisme en Vosges du Sud, 2024, Bourgogne Franche-Comté Tourisme

4.3 Synthèse

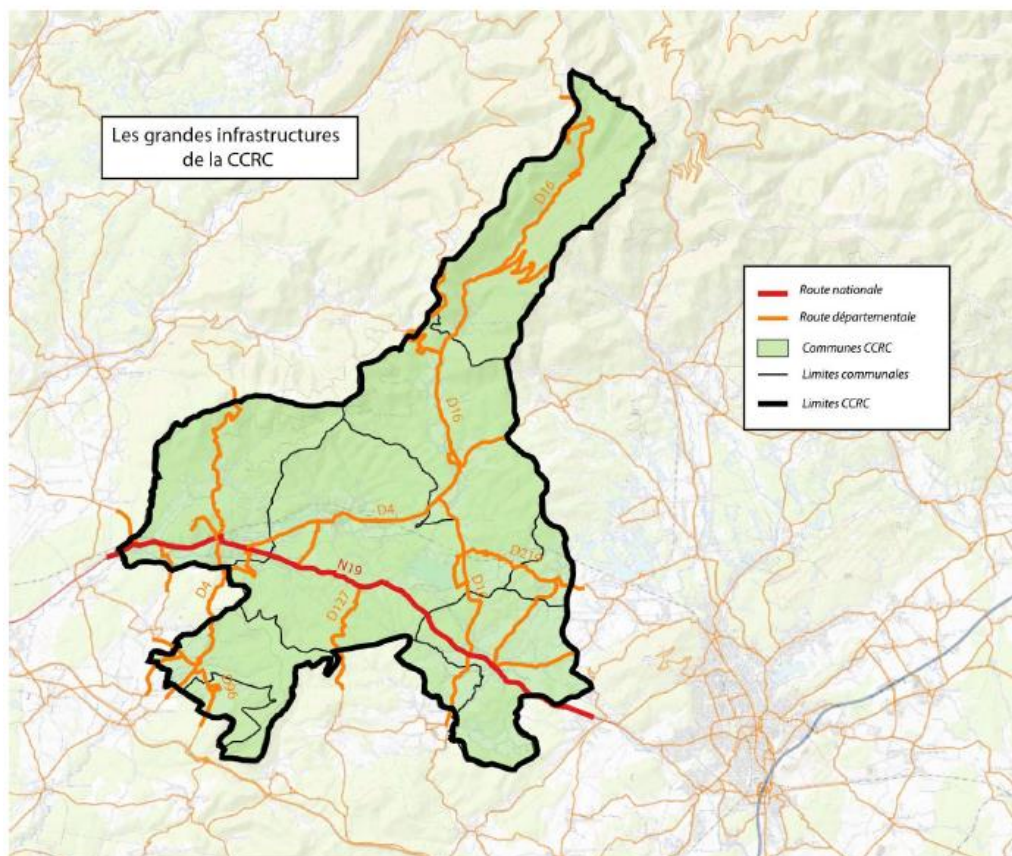
Constats	Enjeux
Le territoire est encore marqué par la fuite des industries. Il est aujourd'hui dépendant des bassins d'emploi à proximité, notamment le Nord-Franche-Comté. Les déplacements domicile-travail sont nombreux, avec un territoire de plus en plus résidentiel.	- Limiter l'expansion de l'offre commerciale en dehors des centres, et singulariser l'offre présente dans les centres-bourg - Permettre l'installation des entreprises (artisans notamment) ne dans la tâche urbaine
Le tissu d'entreprises du territoire est marqué par une création en hausse de petites entreprises, qui sont généralement située dans le tissu urbain. Les zones d'activité accueillent les plus grandes entreprises, notamment industrielles (GESTAMP à Champagny) ou du secteur du bâtiment (zone d'activité de Plancher-Bas), qui provoquent le plus de nuisances et sont éloignées des centres urbains.	
La filière agricole est en déprise sur le territoire, avec une perte du nombre d'exploitants continue sur les dernières décennies. Cette perte accentue la Le développement de la filière équine permet d'ouvrir de nouvelles perspectives.	- Conserver les équipements agricoles sur le territoire pour permettre le retour de nouvelles exploitations ; - Protéger les terres agricoles de l'extension de l'enveloppe urbaine.
Territoire avec un couvert forestier important, la ressource bois représente une source de développement des énergies vertes sur le territoire. La fragilité des écosystèmes, compte tenu des changements climatiques à l'œuvre, est une menace tant pour la biodiversité que pour le développement de la filière.	- Protéger la ressource en bois pour assurer un développement durable de la filière ; - Développer le réseau de chaufferie-bois.
La concentration de patrimoine remarquable, tant bâti que naturel, offre une véritable opportunité de développement de la filière touristique, encore trop confidentielle	- Permettre la modernisation de l'offre d'hébergements pour l'accueil du public ; - Améliorer l'offre d'hébergements en pleine nature - Communiquer sur la diversité d'offre en hébergements.

5.1 Infrastructures viaires

5.1.1 Un réseau routier et ferroviaire développé

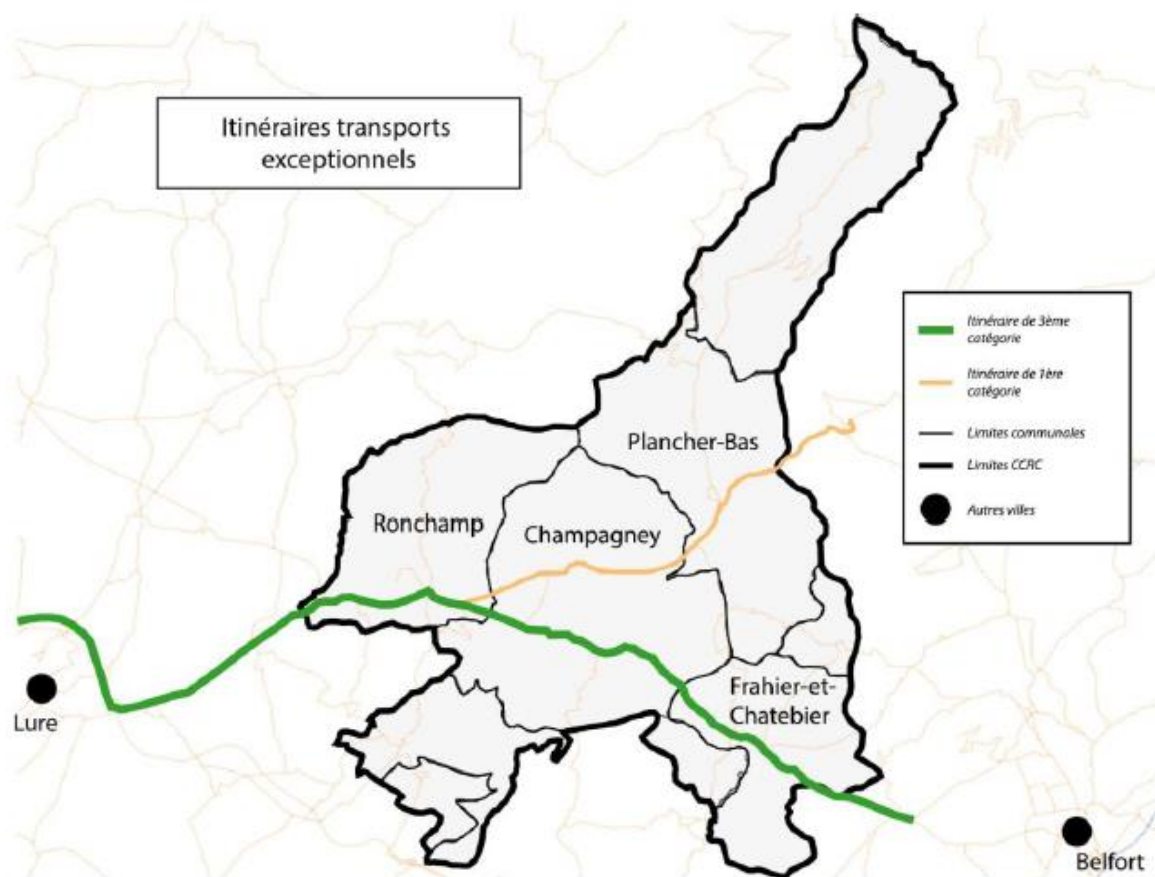
L'axe routier principal, la Nationale 19 passe par les communes de Frahier-et-Chatebier, Champagny et Ronchamp, et permet de rejoindre Belfort et Lure/Vesoul. Les communes de Plancher-Bas, Ronchamp, Clairegoutte et Champagny sont également desservies par la D4, qui permet de rejoindre le bassin de vie de Lure, Luxeuil-les-Bains et Villersexel. La départementale 16 permet de desservir les communes en périphérie de l'axe, à savoir Plancher-les-Mines et Planchers-Bas.

Le trafic routier est conséquent : sur la Départementale D619, de Ronchamp à Frahier-et-Chatebier en passant par Champagny, le trafic moyen journalier annuel est de 7 103 passages de véhicules en 2022, dont 6% de poids lourds¹³.



Carte 8 : Les grandes infrastructures routières de la CCRC, 2019, CDHU

¹³ Source : Conseil Départemental de la Haute-Saône.



Carte 9 : Itinéraires des transports exceptionnels, 2019, CDHU

Une majorité des communes est située à moins de 30 minutes de l'échangeur autoroutier de Belfort, excepté la commune de Plancher-les-Mines, qui reste relativement enclavée sur le territoire, car située en fond de vallée.

L'offre en stationnement voiture est importante, notamment sur les communes de Ronchamp et Champagney, qui concentrent les équipements les plus structurants. Pour la commune de Champagney, les poches de stationnement sont petites mais nombreuses au centre-bourg, et manquent de lien piéton et signalétique avec les aménités du centre. Sur le site des Ballastières, avec un manque de stationnement pour la saison estivale. La mise en accessibilité du Nord du site avec le passage de la voie verte et la pose d'une passerelle doit permettre d'ouvrir le site sur les espaces de stationnement déjà existants au Nord.

Nombre de stationnement voiture et cycles

Source : CCRC, 2024

	Nombre de places de stationnement voiture	Nombre de places de stationnement vélo
Champagney	318	16
Clairegoutte	30	5
Echavanne	30	0
Errevet	39	4
Frahier-et-Chatebier	94	12
Frédéric-Fontaine	28	0
Plancher-Bas	102	12
Plancher-les-Mines	88	0
Ronchamp	364	26
Total	1093	75

Tableau 12 : Nombre de stationnement - véhicules et cycles, CCRC 2024

5.1.2 Une offre en transport en commun conséquente pour un territoire rural

L'offre de transport en commun type bus et car est orientée vers les scolaires et le transport à la demande. Le territoire est desservi par les 'Lignes Saônoises' assurée par le Département. Deux lignes de Transport A la Demande (TAD) sont disponibles: Lure > Champagny et Belfort > Plancher-les-Mines. De façon saisonnière, une offre interne à la collectivité permet de relier les communes à la Planche des Belles-Filles: la communauté de communes met à disposition, sur demande, un bus permettant de se rendre à la Planche des Belles-Filles pendant la saison hivernale.

La halte TER de Ronchamp et la gare de Champagny sont des atouts majeurs du territoire, et représentent une opportunité d'assurer les mobilités pendulaires décarbonées. Depuis chacune des deux gares, un train toutes les demi-heures le matin permet aux habitants du territoire d'aller travailler à Belfort ou Lure, avec un trajet retour toutes les heures le soir.

Les temps de trajet sont particulièrement compétitifs par rapport à la voiture : le TER met en effet Champagny à 15 minutes du cœur de Belfort (contre 27 minutes en voiture), et 12 minutes de Lure (contre 23 en voiture), et met Ronchamp à 21 minutes de Ronchamp (contre 27 en voiture) et à 7 minutes de Lure (contre 17 en voiture).

Le rail apparaît comme une carte à jouer du territoire qui peut valoriser une offre de pleine nature à 15 minutes du centre de Belfort, et donc fournir un cadre de vie recherché. Avant la crise sanitaire, on constatait par ailleurs que les gares de Ronchamp et Champagny avaient connu une croissance assez importante, contrastant avec la baisse de l'utilisation du TER constatée sur la majorité des gares de la région. Malgré



Tableau 13 : TER depuis la halte TER de Ronchamp, ADU

tout, si les abonnements peuvent être intéressants, le coût du billet à l'unité ne permet pas aujourd'hui d'être particulièrement concurrentiel face à la voiture. Le rail peut aussi fournir aux habitants des agglomérations régionales un accès rapide à l'offre de pleine nature et à la programmation culturelle de la Filature, et un accès décarboné au site de la chapelle Notre-Dame du Haut

pour les flux touristiques. Concernant l'offre TGV, territoire est à proximité de la gare TGV de Belfort-Montbéliard, qui permet de rejoindre Paris en 2h, Lyon en 2h30, Dijon en 40min, ainsi que le reste de l'Europe.

L'aspect très routier des centres, du fait du passage de la Départementale, crée des ruptures dans les cheminements et n'incite pas le déplacement des piétons et cycles. Le projet d'aménagement d'une voie verte permettra à terme de relier Ronchamp et Champagny, via les Ballastières pour permettre de connecter les deux gares du territoire et les équipements : La Filature de Ronchamp, le Musée de la Mine, le collège

de Champagny, la plage des Ballastières... La voie verte se prolonge vers Frahier-et-Chatebier, en suivant l'ancien chemin de halage du canal de la Haute-Saône. A terme, la voie verte doit également relier la commune de Plancher-les-Mines, totem du vélo sur le territoire avec la Planche des Belles-Filles.

5.1.3 Une forte dépendance à la voiture individuelle

L'usage de la voiture reste néanmoins sur-représenté sur ce territoire rural. L'usage des transports en commun, principalement du TER, est plus importante pour les flux sortants que les flux entrants : une forte part des actifs travaille sur la commune de Belfort, permettant ainsi de rejoindre directement la commune en train. Les flux entrants sur le territoire sont plus dispersés, et donc moins appropriés à l'usage du TER comme moyen de déplacement.

Une aire de covoiturage a été aménagée à Frahier-et-Chatebier, mais elle est déconnectée des principaux nœuds routiers et ferroviaires, et ne permet pas de faciliter les déplacements multimodaux. On note également un déficit de la connaissance de l'offre ferroviaire, qui ne favorise pas son utilisation, ainsi qu'un aménagement peu dense autour des quartiers gare, toutes deux situées à l'écart des centres-bourg, et souffrant également d'un déficit de signalétique.

L'utilisation de cycles est presque nulle, avec une majorité de longues distances à parcourir pour les flux domicile-travail. Mais l'usage est également freiné pour les déplacements quotidiens (domicile-travail ou de loisirs) par la forte emprise de la Départementale et les flux importants qu'elle génère, qui ne permet pas une sécurisation optimale des usagers fragiles. Le manque de connexion entre les axes principaux et les points d'intérêt est également un frein. L'aménagement d'une voie verte pour relier les différents pôles devrait permettre d'augmenter l'usage du vélo :

- La première phase d'aménagement de la voie verte doit permettre de créer une voie structurante entre les communes de Ronchamp et Champagny, via les Ballastières, qui permettra de rejoindre les deux principaux pôles de concentration d'emplois et de services.
- En outre, le tracé prévoit de rejoindre les deux gares du territoire, permettant ainsi un report de l'utilisation de la voiture individuelle vers l'utilisation des cycles ;

Tableau 14 : Moyens de transport utilisés pour les déplacements domicile-travail, 2021

CCRC | Moyens de transport utilisés pour les déplacements domicile-travail, en %

Source : Mobilités professionnelles en 2021 : déplacements domicile-lieu de travail, INSEE

	Flux internes	Flux entrants	Flux sortants
Pas de transport	14%	0%	1%
Marche à pied	7%	1%	0%
Vélo	0%	0%	0%
Deux-roues	1%	0%	0%
Voiture, camion, fourgonnette	75%	98%	93%
Transports en commun	3%	1%	6%

5.2 Synthèse

Constats	Enjeux
Le réseau routier est bien développé, le territoire est traversé par une nationale et un réseau dense de routes départementales. Les flux routiers sont importants, avec des mouvements pendulaires et passages de poids lourds. Les empreintes routières traversent les centres-bourg et les centres villageois, créant ainsi une ambiance très routière.	- Créer une voie verte structurant, accessible et sécurisée - Développer des alternatives à la pratique individuelle de la voiture (covoiturage et report sur le réseau TER notamment) - Communiquer sur l'offre en TER et raccrocher les gares aux centres, notamment dans le cadre des actions du programme Petites Villes de Demain
L'utilisation de la voiture individuelle est le principal mode de déplacement utilisé sur le territoire. Les déplacements piéton et cycles sont plus contraints, notamment du fait distances importantes entre les espaces d'habitation et les principales aménités du territoire, ainsi qu'un manque d'équipements structurants pour permettre la sécurisation des déplacements.	
Le réseau de transport en commun est très développé avec notamment la présence d'une halte ferroviaire à Ronchamp et d'une gare à Champagny. La ligne, qui rejoint notamment Belfort, Lure et Vesoul, représente une vraie opportunité pour le report des déplacements domicile-travail et la baisse des émissions de carbone du territoire.	

6.1 Une bonne couverture en équipements et services

Les équipements de l'intercommunalité sont à 50 % situés sur les communes de Ronchamp et Champagny, suivies par Plancher-Bas et Frahier-et-Chatebier, communes les plus peuplées du territoire. Les services pour les particuliers et la santé et l'action sociale sont les principaux équipements.

Tableau 15 : Répartition des équipements par commune et par catégorie, 2021, BPE - INSEE

Répartition des équipements par commune et catégorie

Source : BPE, INSEE, 2021

	Services pour les particuliers	Commerces spécialisés non alimentaires	Enseignement	Santé et action sociale	Transports et déplacements	Sport, loisir, culture	Tourisme	Total
Champagny	66	9	4	15	2	18	2	116
Clairegoutte	5	1	1	1	0	2	0	10
Echavanne	5	0	0	3	0	1	0	9
Errevet	2	1	1	1	0	0	0	5
Frahier-et-Chatebier	17	6	1	8	0	7	0	39
Frédéric-Fontaine	5	0	0	0	0	1	0	6
Plancher-Bas	31	6	2	8	0	5	0	52
Plancher-les-Mines	12	2	1	5	0	16	0	36
Ronchamp	72	14	2	18	2	17	5	130
Total	215	39	12	59	4	67	7	403

6.1.1 Commerces et services administratifs

Le développement commercial s'est principalement fait le long des axes routiers, avec une perte de commerces de proximité pour les centres-bourg et les villages. Seule la commune de Champagny présente une diversité commerciale importante au sein de son centre-bourg, avec notamment la présence d'un commerce de vente de produits locaux, seul commerce de ce type recensé sur l'ensemble du territoire.

Les espaces d'accueil France Services dans les communes de Ronchamp, Champagny, avec une antenne à Plancher-les-Mines, permettent de faciliter les démarches administratives des usagers, notamment pour les démarches en ligne. Des permanences sont en cours de déploiement sur les autres centres de l'intercommunalité. Le développement de ces services doit notamment permettre d'accueillir la population plus âgée et d'accompagner les démarches en ligne pour cette tranche de la population.

6.1.2 Santé et action sociale

L'offre en santé se raréfie sur le territoire, comme sur les territoires voisins. Le nombre de généralistes ne permet pas d'accéder à toutes les demandes de la population. L'âge des praticiens encore en activité des départs à la retraite dans un futur proche, amputant le territoire d'une partie de son offre. La collectivité travaille actuellement, avec le Pays des Vosges Saonoises, à la mise à disposition de logements de fonction pour l'accueil de médecins généralistes stagiaires, pour permettre la formation en milieu rural et viser à pérenniser l'offre en soin sur le territoire.

Le territoire est plutôt bien pourvu en pharmacies : 2 sur le territoire de Ronchamp, 1 sur Champagny et Frahier-et-Chatebier. Le projet de l'extension du pôle médical et de la réhabilitation de l'ancien bâtiment de la Trésorerie à côté de la mairie pour l'accueil de kinésithérapeutes doit augmenter l'offre médicale sur le territoire. A terme, la création d'habitats inclusifs, notamment sur les communes les plus peuplées du territoire, doit permettre de faciliter la tournée de professionnels de santé dans les bourgs et villages.

6.1.3 Enseignement et jeunesse

Tableau 16 : Effectifs scolaires par commune, écoles élémentaires, 2022, Observatoire des territoires

CCRC | Effectifs scolaires par commune, écoles élémentaires
Source : Observatoire des Territoires, 2022

	Effectifs (2022)
Champagny	202
Clairegoutte	64
Echavanne	0
Errevet	13
Frahier-et-Chatebier	95
Frédéric-Fontaine	0
Plancher-Bas	105
Plancher-les-Mines	40
Ronchamp	165
Total	684

Toutes les communes du territoire disposent d'une école élémentaire, à l'exception des communes d'Echavanne et de Frédéric-Fontaine ; la commune de Champagny dispose de deux équipements, concentrant l'effectif le plus élevé.

La commune accueille également le collège Victor Schoelcher, à proximité directe du centre-bourg. Sur la période 2022-2023, le collège accueille un de 459 élèves sur la période 2022-2023¹⁴, en constante baisse depuis 2016-2017, effectif le plus haut avec 514 élèves recensés¹. Ces communes bénéficient chacune d'un pôle périscolaire pour l'accueil des jeunes, qui peuvent également bénéficier d'activités organisées avec la Filature de Ronchamp. Le secteur jeune, porté par l'intercommunalité, est un accueil collectif pour les adolescents de 11 à 18 ans situé à Champagny, qui propose des activités et un accompagnement des jeunes tout au long de l'année.

¹⁴ D'après data.education.gouv.fr

6.1.4 Sport et culture

Avec la Planche des Belles-Filles, le territoire bénéficie d'une image de territoire de sport, grâce au passage du tour de France. A terme, le projet structurant de voie verte doit permettre de démocratiser l'usage du vélo et de faciliter l'accès à la Planche. De nombreuses associations sportives et pour la jeunesse sont présentes sur le territoire. Elles peuvent s'appuyer sur des équipements globalement bien répartis, avec des infrastructures sportives récentes (gymnase de la Filature de Ronchamp et stade synthétique de Champagny, par exemple).

Le territoire peut capitaliser sur un patrimoine culturel important, comme la Chapelle Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp, ou encore le musée de la Négritude à Champagny. Le passé minier du territoire, mis en valeur notamment par la réhabilitation du Musée de la Mine de Ronchamp, se retrouve également dans le petit patrimoine, visibles depuis les sentiers de randonnée qui traversent les communes. Des projets de création de circuits culturels, notamment à Ronchamp et à Clairegoutte, en lien avec les sentiers de randonnée, sont en cours d'étude.

Le cinéma de Plancher-les-Mines dispose de 80 places et offre un service rare pour les territoires ruraux. Néanmoins, la vétusté du bâtiment et son enclavement dans la commune ne permet pas à l'équipement de fonctionner de manière optimale. L'intercommunalité gère un réseau de 5 médiathèques, situées sur les communes de Ronchamp, Champagny, Frahier-et-Chatebier, Plancher-Bas et Plancher-les-Mines. Les services permettent le prêt des fonds à toute l'intercommunalité. En 2024, on compte 911 adhérents.

Depuis 2023, la Filature de Ronchamp héberge la MicroFolie, espace permettant la démocratisation de la culture artistique auprès des populations rurales. Outil de l'éducation artistique et culturelle, l'espace permet la visualisation en 3D des musées de France, en collaboration avec le Ministère de la Culture, la DRAC et la Villette.

Le site de la Filature de Ronchamp accueille des événements sportifs et culturels tout au long de l'année, avec notamment le ROAFF, Ronchamp Open Air Filature Festival, festival de musique sur 2 jours qui se tient chaque année depuis 2020.



Illustration 23 Extrait de l'Est Républicain, "Mise aux normes du terrain de foot de la Bouverie", 7 juin 2024



Illustration 24 Extrait de l'Est Républicain, "Les écoliers font leurs premiers pas de danse", 7 juin 2024



Illustration 25 Extrait du compte Instagram de la Filature de Ronchamp, manifestation sportive 'Climbing for Life'



Illustration 26 Extrait du compte Instagram de la Filature de Ronchamp, course cycliste des 3 Ballons

6.1.5 Numérique

La mise en œuvre du Schéma Directeur territorial de l'aménagement numérique (SDTAN) de la Haute-Saône a permis de réduire les écarts dans l'accès au numérique des territoires : 95,8% des locaux de la CC Rahin et Chérimont sont raccordables à la fibre, contre 88,2% en moyenne sur le territoire national, 96% pour la CC de Lure et seulement 90,5% pour la CA du Grand Belfort.

Concernant la vitesse du débit, le territoire est éligible au haut débit, avec des disparités selon les localisations. Ce sont les hameaux du territoire sont les moins bien desservis en débit maximum en réception de donnée :

- Les centres et concentrations urbaines bénéficient d'1 Gbit/s et plus en réception de données ;
- Pour la majeure partie des hameaux, le débit maximum de la réception de données se situe entre 6 Mbit/s et 25 Mbit/s.

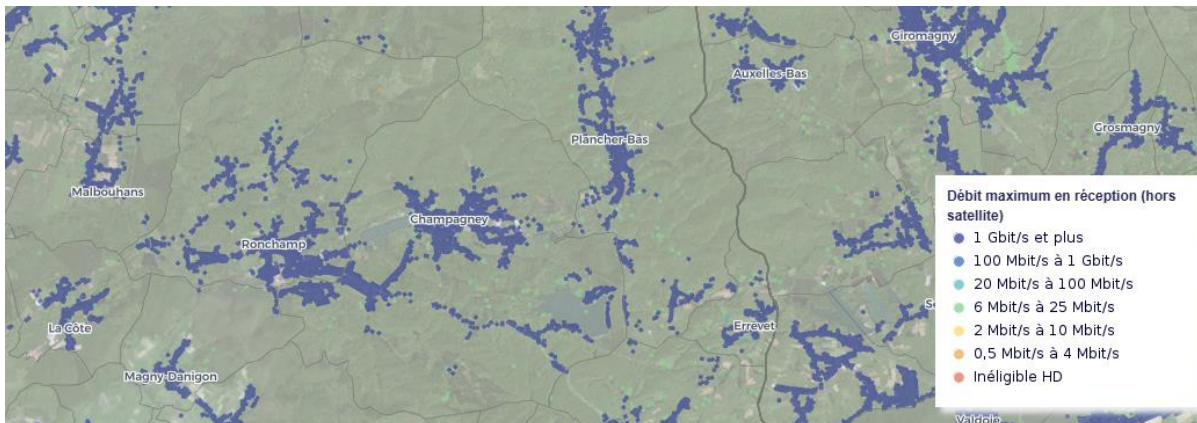


Illustration 27 : Extrait de carte 'Ma Connexion Internet', données de septembre 2024, maconnexioninternet.arcep.fr

La couverture 4G du territoire est également bonne sur l'ensemble du territoire, avec une couverture à 96,9% du territoire, contre 85,8% au niveau national.

La collectivité a également mis en œuvre des actions de promotion du numérique, notamment avec la création en du FabLab ('Fabrication Laboratory', ou atelier de fabrication numérique) de la Filature de Ronchamp. L'espace accueille un espace de coworking ainsi que des bureaux privatifs, 1 salle de formation et de visioconférence, complétée par une nouvelle offre dans le local de la MicroFolie à partir de 2023. Tiers-lieu numérique, la vocation est d'accueillir des publics variés : entreprises, freelance, étudiants/scolaires ou habitants. Il s'agit de démocratiser l'utilisation du numérique dans les territoires ruraux, en proposant :

- Un espace de coworking et des bureaux privatifs, ainsi que deux salles de visioconférence, permettant de favoriser les rencontres des travailleurs nomades et de recevoir des entreprises locales ;
- Des équipements et services numériques comme l'accès à une imprimante 3D, de la découpe-laser ou encore des impressions textiles, pour les projets des particuliers comme des entreprises.

6.2 Synthèse

Constats	Enjeux
Les bassins de vie de Lure et Belfort bénéficient d'une offre commerciale et de services plus abondante et diversifiée. La périurbanisation entraînant un phénomène de concurrence une déjà fragilisés par l'enracinement de l'offre en e-commerce	- Conserver les locaux commerciaux, pour permettre de faire revenir de l'activité commerciale dans les centres-bourg ; - Miser sur des commerces diversifiés par rapport à l'offre de périphérie ; - Retrouver des lieux de convivialité, permettant également de capter les flux touristiques.
La vacance commerciale est marquée au sein des centres bourg et villageois, du fait d'une péri-urbanisation tant des logements que des espaces commerciaux.	- Retrouver des lieux de convivialité, permettant également de capter les flux touristiques.
Les équipements sont globalement bien répartis sur le territoire. Les équipements scolaires sont présents dans la presque quasi-totalité des communes. La baisse des plus jeunes tranches d'âge sur le territoire met en péril le maintien de ces équipements. L'adaptation de l'offre globale au vieillissement marqué de la population est nécessaire.	- Garantir un accès aux équipements de moyenne gamme sur l'ensemble du territoire ; - Permettre la modernisation des équipements structurants, notamment les équipements sportifs ; - Maintenir les équipements scolaires et l'offre pour les jeunes, pour conserver une attractivité du territoire auprès des familles ; - Adapter l'offre en services au vieillissement de la population, notamment pour l'offre en santé, en mettant en place des conditions d'accueil des professionnels de santé plus favorables.
La couverture numérique du territoire est bonne, et des actions ont été entreprises pour permettre l'accessibilité du plus grand nombre au numérique, notamment avec la mise à disposition d'un FabLab et des antennes France Services.	- Communiquer sur l'offre déjà mise en place par la Communauté de Communes - Maintenir ou réhabiliter les locaux communaux permettant l'accueil de services tels que les permanences France Services